UTF/UEM/002/UEM
Rapport Panorama I

PROJET UTF/UEM/002/UEM

«APPUI A LA MISE EN ŒUVRE ET AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME CountrySTAT EN GUINEE-BISSAU, AU NIGER, AU TOGO ET AU SIEGE DE LA COMMISSION DE L'UEMOA»



RAPPORT PANORAMA I

T O G O

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Lomé, Août 2011

PROJET UTF/UEM/002/UEM

«APPUI A LA MISE EN ŒUVRE ET AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME CountrySTAT EN GUINEE-BISSAU, AU NIGER, AU TOGO ET AU SIEGE DE LA COMMISSION DE L'UEMOA»

T O G O

RAPPORT PANORAMA I

Préparé

Par

Komivi Gagli BLEWOUSSI

Consultant national en Système d'Information et Statistiques Agricoles

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Lomé, Août 2011

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDR	:	Association de Conseils et d'Appuis pour le Développement Rural
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AFAMIN	:	African Agricultural Market Information Network
AFD	:	Agence Française de Développement
AFITO	:	Association des Fournisseurs d'Intrants du Togo
AFRISTAT	:	Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique Subsaharienne
AGRHYMET	:	Centre Régional Agro-Hydra-Météorologique
ANPAT	:	Association Nationale des Professionnels Avicoles du Togo
ANSAT	:	Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo
ASTADEMO	:	Association des Statisticiens et Démographes du Togo
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BG	:	Budget Général
BID	:	Banque Islamique de Développement
BIDC	:	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIE	:	Budget d'Investissement et d'Equipement
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
CAGIA	:	Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles
CCIT	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	:	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNS	:	Conseil National de la Statistique
CNSA	:	Comité National de Sécurité Alimentaire
CRA	:	Chambre Régionale d'Agriculture
CTRSA	:	Comité Technique Régional de Sécurité Alimentaire
DAEP	:	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DAER	:	Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DDIA	:	Division de la Documentation et de l'Information Agricole
DE	:	Direction de l'Elevage
DE	:	Direction de l'Environnement
DEF	:	Direction des Eaux et Forêts
DEP	:	Direction de l'Elevage et de la Pêche
DESA	:	Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles
DFC	:	Direction de Faune et de laChasse
DGEA	:	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DGPE	:	Direction Générale de la Planification de l'Education

DGSCN	:	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DHV	:	Direction de l’Hydraulique Villageoise
DI	:	Division de l’Informatique
DISER	:	Division Informations Statistiques, Etudes et Recherches
DMN	:	Direction de la Météorologie Nationale
DPA	:	Direction des Pêches et de l’Aquaculture
DPCA	:	Direction de la Planification et de la Coopération Agricole
DPCEF	:	Direction de la Protection et du Contrôle de l’Exploitation de la Flore
DPDA	:	Déclaration de Politique de Développement Agricole
DPE	:	Direction de la Planification de l’Environnement
DPF	:	Direction de la Production Forestière
DPFR	:	Direction de la Planification, de la Formation et de la Recherche
DPFSA	:	Division de la Planification, de la Formation et des Statistiques Agricoles
DPGRE	:	Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
DRAEP	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
DRSCN	:	Direction Régionale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSA	:	Division des Statistiques Agricoles
DSID	:	Direction des Statistiques Agricoles, de l’Informatique et de la Documentation
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-C	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté-Complet
ECOWAP	:	Politique Agricole de la CEDEAO
ESA	:	Ecole Supérieure d’Agronomie
FAO	:	United Nations Organization for Food and Agriculture
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEWS NET	:	Famine Early Warning System Network
FIDA	:	Fonds International de Développement de l’Agriculture
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
FONGTO	:	Fédération des Organisations non Gouvernementales du Togo
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS	:	Global Positioning System
GTP	:	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
ICAT	:	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFDC	:	International Fertilizer Development Center
IHPI	:	Indice Harmonisé de la Production Industrielle
INFA	:	Institut National de Formation Agricole
INSEED	:	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
ISD	:	Ingénieur Statisticien Démographe
ISE	:	Ingénieur Statisticien Economiste
ITRA	:	Institut Togolais de Recherche Agronomique

MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEAHV	:	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise
MERF	:	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MICS3	:	Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappe à indicateurs multiples)
MISTOWA	:	Système d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest
MPRPDAT	:	Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
NAEMA	:	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
NEPAD	:	New Partnership for Africa's Development
NOPEMA	:	Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT
NPA	:	Note de Politique Agricole
NSA	:	Note Sectorielle Agricole
NSCT	:	Nouvelle Société Cotonnière du Togo
ODEF	:	Office de Développement de l'Exploitation Forestière
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIG	:	Organisation Inter Gouvernementale
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/SIDA
OSAT	:	Observatoire de la Sécurité Alimentaire au Togo
PADAT	:	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo
PAFN	:	Plan d'Action Forestier National
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAP	:	Programme d'Actions Prioritaires
PARIS21	:	Partenariat Statistique au Service du Développement au 21e siècle
PARTAM	:	Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de Mission Tové
PASA	:	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PAU	:	Politique Agricole de l'Union (UEMOA)
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PBVM	:	Projet Hydro Agricole de la Basse Vallée du Mono
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PLEC	:	Programme de Libéralisation des Echanges de Céréales
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNASA	:	Programme National d'Appui aux Services Agricoles
PNE	:	Partenariat National de l'Eau
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASA	:	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PURP	:	Programme d'Urgence pour la Réduction de la Pauvreté
QUIBB	:	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-Etre
RENIDAT	:	Réseau National d'Information et de Documentation Agricoles du Togo
RESIMAO	:	Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	:	Recensement National de l'Agriculture
RNAEP	:	Recensement National de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
SAA	:	Suivi de la Situation Agricole et Alimentaire
SAN	:	Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SIAP	:	Système Intégré d'Alerte Précoce
SIM	:	Système d'Information des Marchés
SNDIA	:	Système National de Documentation et d'Information Agricole
SNDS	:	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SOTED	:	Société Togolaise d'Etudes et de Développement
SOTOCO	:	Société Togolaise du Coton
SPE	:	Système Permanent d'Enquête
SPISA	:	Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales
SPR	:	Suivi des Personnes à Risque
SRPA	:	Stratégie de Relance de la Production Agricole
SSN	:	Système Statistique National
STN	:	Secrétariat Technique National
UC DSRP	:	Unité de Coordination du DSRP
UCFCC	:	Unité de Coordination de la Filière Café Cacao
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UK	:	Université de Kara
UL	:	Université de Lomé
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	:	United Nations Population Fund
UNICEF	:	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
URD	:	Unité de Recherche Démographique
USAID	:	United States Agency for International Development
WAAPP	:	West Africa Agricultural Productivity Program
ZD	:	Zone de Dénombrement

RESUME

La FAO et la Fondation Bill et Melinda Gates ont signé un accord de projet « GCP/GLO/208/BMG - CountrySTAT pour l'Afrique Sub-saharienne » à la fin de l'année 2007 pour appuyer la mise en œuvre et le développement du Système CountrySTAT dans 17 pays d'Afrique Sub-saharienne. Dans ce cadre, la FAO accepte de renforcer le développement et la mise en œuvre des systèmes intégrés d'information sur l'agriculture et l'alimentation au niveau mondial avec FAOSTAT et au niveau des pays membres avec CountrySTAT.

CountrySTAT est donc un système moderne d'archivage et de diffusion d'information sur l'agriculture et l'alimentation facilement accessible sur le Web à tous les utilisateurs de données et métadonnées. En effet, CountrySTAT est un système d'information intégré, conçu pour fournir des données statistiques de bonne qualité afin d'aider les décideurs à mieux asseoir leurs décisions sur les faits réels pour une meilleure efficacité des politiques de développement agricole et pour l'éradication définitive de la pauvreté et la faim.

La mise en œuvre de CountrySTAT a été fortement recommandée dans les pays membres de la Commission africaine de statistiques agricoles. C'est ainsi que le Togo, tout comme la Guinée-Bissau et le Niger, bénéficie de ce projet « UTF/UEM/002/UEM » grâce au financement de l'UEMOA.

L'objectif principal de ce système est la compilation de données et de documents sur l'ensemble des enquêtes et recensements agricoles et alimentaires afin d'améliorer leur qualité, leur comparabilité au niveau national et international, de promouvoir les échanges de données et d'assurer le renforcement des capacités des acteurs afin d'accroître les capacités statistiques nationales.

Le système vise les objectifs spécifiques suivants :

- Organiser, harmoniser, uniformiser et valider les données aux niveaux national et sous-national provenant de multiples sources, et les intégrer dans une plate-forme commune ;
- Renforcer les capacités et l'appropriation du système par les cadres nationaux afin d'assurer la pérennisation des résultats à long terme ;
- Promouvoir et renforcer le partenariat entre différentes institutions statistiques au niveau du pays ;
- Favoriser l'échange de données au sein des pays, entre les pays, et entre la FAO et les pays ;
- Améliorer la qualité des données basées sur des normes internationales afin de garantir leur comparabilité et leur accessibilité ;
- Simplifier le processus allant de la collecte à la diffusion des données et réduire le temps de publication.

Au Togo, les institutions responsables de la mise en œuvre de ce projet sont le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPRPDAT), par le biais de la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) et la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN).

Ces deux structures font partie du Système Statistique National (SSN) du Togo, composé de plusieurs autres services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics et parapublics qui produisent et publient des statistiques sectorielles.

Le SSN du Togo est un système décentralisé, cloisonné, avec des structures non intégrées, sans réelle coordination et caractérisé, entre autres, par une inadéquation des données produites, par rapport aux besoins des utilisateurs, une duplicité des données sur le même phénomène, une dépendance de la production statistiques aux ressources extérieures. Malgré ses importants atouts, sa performance nécessite d'être améliorée et son cadre juridique et légal renforcé par l'adoption de la loi statistique élaborée dans la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) au Togo.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) chargée (i) de la production et la mise à disposition des statistiques générales, (ii) de la coordination de la production, du traitement et de la publication des autres institutions, et (iii) de l'élaboration des comptes nationaux et régionaux, est au centre du SSN, tandis que la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) dont les attributions concernent, entre autres, (i) la conception, la réalisation, le suivi de toutes les actions de collecte des données socioéconomiques du secteur primaire et leur diffusion, (ii) l'élaboration des comptes nationaux de l'agriculture, (iii) l'analyse de la situation agricole et l'établissement du bilan alimentaire du pays, est le noyau du Système d'Information des Statistiques Agricoles et Alimentaires.

Aux côtés de la DSID, une dizaine d'institutions centrales et déconcentrées collectent, traitent, analysent et diffusent des données statistiques dans le domaine agricole, alimentaire et environnemental au Togo dans un cadre réglementée par des ordonnances, décrets ou arrêtés créant et définissant l'organisation, les attributions des structures intervenant dans la production statistique agricole et alimentaire et la réalisation des opérations spécifiques.
Les principales structures concernées sont les suivantes :

- l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- La Direction de l'Elevage (DE) ;
- La Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA) ;
- l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) ;
- l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) ;
- La Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER) ;
- La Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ;
- Les Institutions productrices de statistiques de l'environnement ;
- La Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau (DPGRE) ;
- La Direction de l'Hydraulique Villageoise ;
- La Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ;
- Les Services techniques du Ministère de la Santé, producteurs de données statistiques sur la nutrition, etc.

Ces structures qui sont également utilisatrices de données, disposent des séries statistiques relatives à la production végétale, animale, halieutique et aquacole, aux prix, au commerce, à la consommation, aux ressources en eau, à la nutrition, etc. Ces données sont souvent validées lors de différentes concertations à l'échelle nationale (Comité PIB, Cellule DSRP, OMD, etc.) et sous régionale (UEMOA, CEDEAO, AGRHYMET, CILSS, etc.).

L'appui accordé par les PTF (FAO, PNUD, FNUAP, OMS, BM, UNICEF, UEMOA, BID, AFD, CEDEAO, AFRISTAT, etc.) à la production de données fiables est un atout précieux et une véritable aubaine pour tout le système d'information statistique agricole et alimentaire du Togo qui nécessite un renforcement des capacités techniques, matérielles et financières constant, tant les besoins en ressources humaines et en profils spécifiques ne sont pas couverts.

Néanmoins, en attendant un cadre légal et juridique approprié et la définition d'une véritable stratégie nationale pour les statistiques agricoles et alimentaires, les opérations les plus importantes à mener, à court et moyen termes, avec l'aide de la coopération internationale, sont :

- La réalisation de l'enquête de référence dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) ;
- La réalisation de l'enquête sur la nutrition pour le CILSS ;
- La réalisation du 4e RNAEP et la mise en place du Système Permanent Intégré de Statistiques Agro pastorales (SPISA) ;
- La mise en œuvre du CountrySTAT.

Ces différentes opérations sont liées et permettront, dans la même synergie, de combler les attentes des utilisateurs et décideurs, aussi bien du secteur public que privé, rehausser, un tant soit peu, la culture statistique et activer les réflexes de ces derniers en matière d'utilisation de données pour l'élaboration d'indicateurs fiables, objectivement vérifiables dans le cadre de l'exécution des programmes et projets dans le secteur primaire pour une lutte efficiente contre la pauvreté et la faim au Togo.

Enfin, CountrySTAT permettra de résoudre définitivement les problèmes récurrents de rétention des données, de retard dans la diffusion des informations, d'accessibilité et de fiabilité des données qui, avant d'être livrées aux utilisateurs, passeront plusieurs niveaux de contrôle et d'harmonisation, et auront le quitus d'un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) très dynamique et disponible.

INTRODUCTION

La collecte des données, leur traitement, leur interprétation et analyse est un préalable indispensable à toute entreprise, aussi bien politique, économique ou sociale, et un passage obligé pour la planification des actions à tous les niveaux. En effet depuis toujours, l'information, aux travers de la statistique, a une valeur stratégique considérable.

Mais depuis quelques années, grâce à l'avènement de l'informatique et au développement des technologies de l'information et de la communication, les bases de données jouent un rôle primordiale dans tous les domaines. Les données étant perçues comme les matériaux de base à partir desquels toutes les politiques, tous les projets et programmes sont élaborés, conduits, suivis et évalués.

En effet, l'importance des bases de données statistiques fiables, dynamiques, suffisamment désagrégées et régulièrement mises à jour n'est plus à démontrer en matière de planification du développement économique et social, car elles sont en général, dans tous les secteurs, le préalable à la prise de décision pour l'action publique. Dans le secteur agricole, en particulier, la mise à disposition de batteries de données statistiques complètes, répondant aux normes de qualité requises et accessibles à tous les acteurs, est un préalable indispensable pour une planification pertinente, efficiente et judicieuse des programmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté et la faim.

Dans ce contexte, au Togo, après trois recensements agricoles successifs, la base de données mise en place et régulièrement mises à jour grâce au Système Permanent d'Enquête (SPE), fait ses preuves en répondant aux besoins de planification, d'évaluation des projets de développement agricole, de gestion de la sécurité alimentaire, d'amélioration de la comptabilité nationale, du suivi des OMD et du DSRP. Le secteur agricole contribuant pour environ 40% du PIB, l'amélioration de la production et de la diffusion des statistiques agricoles s'avère indispensable et reste toujours d'actualité.

Dans cette perspective, le CountrySTAT qui est un cadre statistique et un système d'information appliqué, destiné à l'analyse et à l'élaboration des politiques, vient à point nommé pour permettre de mieux évaluer les performances agricoles de notre pays et de renforcer les capacités des acteurs afin d'accroître les capacités statistiques nationales dans cette période où, grâce aux actions multiformes des responsables en charge du secteur, l'agriculture togolaise dégage des excédents alimentaires stables et où le Togo entame l'exécution du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), après avoir exécuté avec succès la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) de 2008 à 2010.

Par ailleurs, Le Togo s'apprête à réaliser son 4e Recensement National de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (4e RNAEP). Le CountrySTAT, basé sur l'expérience de plusieurs décennies de la FAO en matière de statistiques agricoles à travers la base de données mondiale sur l'agriculture et l'alimentation FAOSTAT, permettra d'assurer l'archivage des données statistiques de bonne qualité et leur large diffusion, afin qu'elles soient facilement accessibles à tous les acteurs.

CountrySTAT-Togo est donc une véritable aubaine pour les acteurs impliqués dans la collecte, la production et l'utilisation des données statistiques au Togo, dans la mesure où ce système permet également de rassembler les institutions, les secteurs et différents domaines d'intérêts et facilite ainsi la collaboration dans le partage et l'échange de données.

Aujourd'hui, les bases de données sont multidimensionnelles et omniprésentes dans tous les aspects de la vie moderne et seront davantage utilisées au cours des prochaines années, d'où leur importance toujours croissante. C'est pourquoi, face à l'évolution du contexte socio économique du Togo caractérisé, entres autres, par l'atteinte en décembre 2010 du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le CountrySTAT-Togo sera l'outil moderne et performant pour la mise à disposition des décideurs et des autres utilisateurs d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, convergente et sans biais, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais acceptables pour assurer une gestion axée sur les résultats et les assister dans le processus de prise de décision.

Ce rapport panorama sur le système d'information des statistiques agricoles et alimentaires du Togo se situe dans le cadre de la mise en œuvre de CountrySTAT-Togo financé par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), avec l'appui technique de la FAO. La méthodologie adoptée pour sa rédaction est essentiellement axée sur :

- La revue bibliographique ;
- Des rencontres et entretiens avec des statisticiens dont le responsable de la direction des statistiques agricoles du togo, d'autres spécialistes, techniciens et utilisateurs de données dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- La collecte des données des sous-secteurs agricoles et alimentaires.

Ce rapport est aussi le fruit d'un travail collectif. L'auteur exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à sa rédaction.

Bref aperçu du Togo

Le Togo est situé en Afrique de l'Ouest, entre les méridiens 0°20 et 1°50 Est et les parallèles 6° et 11°10 Nord. D'une superficie de 56 600 km2 s'étirant du nord au sud sur 600 km et possédant une façade maritime de 55 km sur l'Océan Atlantique, ce pays est limité à l'ouest par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et à l'est par le Bénin. Le Togo est divisé en cinq régions administratives qui sont, du nord au sud:

- La Région des Savanes ;
- La Région de la Kara ;
- La Région Centrale ;
- La Région des Plateaux ; et,
- La Région Maritime.

Ces cinq régions sont divisées en 35 préfectures et 1 sous-préfecture (Cf. carte en annexe 1).
En ce qui concerne le relief du Togo, le trait le plus remarquable est la chaîne des Monts du Togo, prolongement de la chaîne de l'Atakora, qui traverse obliquement le centre du pays, depuis le Bénin au nord-est jusqu'au Ghana au sud-ouest. De part et d'autre de cet axe central, l'altitude diminue progressivement vers le nord et vers le sud, ménageant des plateaux, des vallées et des plaines intermédiaires.

Quant au climat, il est sous l'influence d'un vent sec (l'harmattan) qui souffle du Sahara vers le sud et de celle de la mousson, vent humide provenant du golfe de Guinée vers le nord. Le front créé par ces deux vents engendre deux régimes pluviométriques au Togo :

- Un régime bimodal de type baoulo-guinéen au sud du 8[e] parallèle, caractérisé par une pluviométrie annuelle de 800 à 1500 mm répartie en deux saisons des pluies, la grande, allant de mars à mi juillet et la petite saison des pluies de septembre à novembre. La petite saison sèche survient en août, tandis que la grande intervient de décembre à mars ;

- Un régime unimodal de type « soudano – guinéen » au nord du 8ième parallèle, plus contrasté, avec une pluviométrie annuelle de 1000 à 1500 mm et une seule saison sèche dont la sévérité augmente vers le nord. L'unique saison pluvieuse s'étale entre les mois de mai et octobre, ou novembre.

Cependant sur les reliefs, le climat, plus franchement guinéen, est caractérisé par des saisons moins contrastées, une pluviométrie annuelle de 1500 à 2000 mm et une humidité en permanence plus élevée.

Les températures moyennes interannuelles varient relativement peu du nord au sud (entre 22° et 28°C), les plus basses sont observées dans la zone montagneuse du pays. Les différences sont plus marquées à l'échelle mensuelle. L'on observe en effet deux maxima nets, en avril–mai et en octobre–novembre. Le maximum d'octobre-novembre s'estompe sensiblement vers le sud lorsqu'on se rapproche de la côte. L'évapotranspiration varie annuellement entre 1500 mm dans la zone montagneuse du sud–ouest et près de 2000 mm dans le nord. Les bilans positifs entre pluies mensuelles et ETP sont partout faibles, spécialement sur la zone côtière.
Ce climat favorise la culture de céréales (maïs, sorgho/mil, riz, fonio), de racines et tubercules (manioc, ignames, patate douce, taros), de légumineuses (niébé, arachide et voandzou) qui constituent les principales cultures vivrières au Togo et de coton, café et cacao qui sont les cultures d'exportation les plus pratiquées.

La population du Togo est estimée à 5.753.324 habitants en novembre 2010, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,58 %. Les femmes constituent la majorité de cette population avec un pourcentage de 51,3 %, par rapport aux hommes, tandis que la population urbaine représente 37,4% de la population totale. Selon les chiffres du dernier recensement général de la population et de l'habitat, la capitale Lomé et son agglomération constituent la principale zone de concentration recueillant 62,64 % de la population citadine, soit presque le quart de la population totale du pays.

Au plan socio-économique, le pays a pu maintenir, entre 1980 et 1989, une croissance moyenne de plus 4% par an en profitant du relais de croissance autour du Port de Lomé et des services financiers. Cette période avait vu le pays enregistré des avancées significatives sur le plan social. A titre d'illustration, l'Indicateur du Développement Humain a évolué à la hausse en passant de 0,424 en 1975 à 0,498 en 1990. Cette hausse était due en partie à l'amélioration progressive des conditions de vie des ménages (éducation, santé, augmentation du revenu par tête…) constatée dans les années 70 et 80.

A partir de 1990, les troubles sociopolitiques ont entraîné la détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la réduction de l'aide publique au développement qui est passé de 212 millions de US $ en 1990 à 81 millions US $ en 2005. Les principaux piliers de l'économie (phosphate, coton, Port…) ont fortement décliné. Les conséquences sur la situation sociale ont été très lourdes.

En effet, le rapport mondial sur le développement humain de 2009 évalue à 0,499 le niveau de l'IDH du Togo, le classant ainsi au 159ème rang sur 177 alors qu'il occupait le 142ème rang en 1995. Mais depuis 2006, les différentes réformes entreprises par le Togo ont permis de regagner la confiance des investisseurs et de renouer les liens avec les PTF. Ces réformes qui se poursuivent, ont conduit le pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE à la fin de l'année 2010.

Malgré ces efforts, la situation sociale demeure encore difficile : la pauvreté touche actuellement 2 Togolais sur 3 au niveau national, et 3 Togolais sur 4 au niveau rural.

1 LE SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Le Système Statistique National se définit comme étant l'ensemble des moyens institutionnels, humains et financiers mis en œuvre pour la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des données statistiques se rapportant à divers domaines. Comme partout ailleurs, le Système Statistique National a pour objectif de fournir aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs, aux partenaires au développement, au public et à tout autre utilisateur, les données statistiques se rapportant notamment aux domaines économique, financier, social, démographique et environnemental ainsi qu'aux ressources naturelles et autres.

Au Togo, le Système Statistique National se compose de plusieurs services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics et parapublics qui produisent et publient des statistiques sectorielles. Ce système est décentralisé, cloisonné, avec des structures non intégrées et sans réelle coordination.

Par ailleurs, selon des analyses récentes, ce système est caractérisé, entre autres, par une inadéquation des données produites par rapport aux besoins des utilisateurs, une duplicité des données sur le même phénomène, une dépendance de la production des ressources extérieures. Il ressort de ces analyses que l'amélioration de la performance du Système Statistique National doit prendre en compte les points suivants :

- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable aux activités statistiques ;
- La formation et le développement des ressources humaines du SSN ;
- La redynamisation des structures statistiques décentralisées afin d'assurer la production des informations géographiquement désagrégées et de répondre aux besoins de décentralisation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- La mise en place d'un mécanisme de coordination et d'interrelation entre les composantes du SSN, notamment en termes de programmation des activités, de normalisation et d'harmonisation des données ;
- L'implication des services statistiques dans les activités d'analyse des données ;
- L'amélioration et la sécurisation du financement des opérations statistiques.

1.1 Le cadre légal et organes statistiques consultatifs

1.1.1 Le cadre légal du Système Statistique National

L'activité statistique au Togo pendant longtemps n'a été régie par aucune loi statistique. De même, le Système Statistique National n'était défini par aucun texte législatif fixant les objectifs et les conditions d'exercice du système et définissant les modalités de production de données statistiques. Cependant, chaque structure officielle de ce système fonctionne et mène ses activités conformément au décret portant création et attributions du ministère sectoriel de tutelle.

En outre, il convient de souligner que, suite à la validation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (3 décembre 2008), le Gouvernement du Togo a procédé à l'adoption de cette SNDS en août 2010 et à celle de la nouvelle loi statistique en décembre de la même année. La loi statistique du Togo doit par la suite être votée par l'Assemblée Nationale, puis promulguée par décret présidentiel.

Par ailleurs, il convient de souligner que, le 4 août 2010, le Togo a autorisé le Parlement à ratifier la Charte Africaine de la Statistique afin de permettre au pays, non seulement de se doter d'un cadre déontologique et d'un cadre d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques pour le métier de statisticien africain, mais aussi de répondre aux exigences actuelles liées au développement de l'information statistique.

Aux dernières nouvelles (mai 2011), la loi statistique du Togo serait en train d'être examinée par les parlementaires.

1.1.2 Organes statistiques consultatifs

En lieu et place d'organes statistiques consultatifs formels, il existe des comités sectoriels pour des activités d'envergure nationale regroupant plusieurs directions ministérielles. Ces comités sont activés et réaménagés périodiquement pour la réalisation de grandes opérations statistiques telles que le recensement démographique, l'enquête budget consommation et autres.
Il existe aussi des comités thématiques pour la mise en commun et l'harmonisation des informations générées ou produites par ses membres. Au nombre de ces comités, on peut citer :

- le comité national des statistiques des finances publiques ;
- le comité de la balance des payements ;
- le comité national du produit intérieur brut (Comité PIB);
- le comité national de la politique économique ;
- le comité de modélisation.

1.2 Les structures du Système Statistique National

Le Système Statistique National du Togo est composé d'une structure centrale, la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), autour de laquelle gravitent, en rangs dispersés, plusieurs autres entités de production de données statistiques relevant des ministères sectoriels, des agences du Système des Nations Unies, des institutions sous régionales et des centres de recherche et bureaux d'études.

1.2.1 La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)

La DGSCN est un service public relevant du Ministère auprès du Président de la République, en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Elle a été créée par décret N° 2001 – 149/PR du 9 juillet 2001 portant attribution et organisation du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme, en

remplacement de l'ancienne Direction de la Statistique dont la dernière réorganisation datait de 1968.
La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale est chargée de :

- la production et la mise à disposition des statistiques générales ;
- la coordination de la production, du traitement et de la publication des autres institutions ;
- l'élaboration des comptes nationaux et régionaux.

Pour ce faire, la DGSCN comprend trois (3) directions :

a) la Direction de la comptabilité nationale et des études économiques, chargée de :

- l'élaboration des comptes nationaux et des analyses économiques ;
- la collecte, le traitement, l'organisation et la synthèse des données sur l'économie nationale ;
- le suivi de l'évolution de la production et des prix ;
- la réalisation des études sectorielles et régionales ;
- la réalisation des études sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté ;
- l'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

La Direction de la comptabilité nationale et des études économiques comprend quatre (4) divisions :

- la division des comptes nationaux et de la prévision ;
- la division des statistiques du commerce extérieur ;
- la division des études des prix et des conditions de vie des ménages ;
- la division des études économiques et des statistiques financières.

La DGSCN dispose en outre de cinq (5) directions régionales (DRSCN), une dans chacune des régions administratives du pays :

- DRSCN Maritime ;
- DRSCN Plateaux ;
- DRSCN Centrale ;
- DRSCN Kara ; et,
- DRSCN Savanes.

b) la Direction de la démographie et des statistiques sociales, chargée de :

- l'organisation et la réalisation du recensement de la population et de l'habitat ;
- l'organisation et la réalisation des études et enquêtes démographiques ;
- l'exploitation des documents d'état-civil ;
- la production et la diffusion des statistiques sur l'environnement ;
- l'élaboration et la publication des statistiques sociales.

La Direction de la démographie et des statistiques sociales comprend trois (3) divisions :

- la division du recensement, de la cartographie et des statistiques de l'environnement ;

- la division des études et enquêtes démographiques ;
- la division des statistiques sociales et de l'état-civil.

c) La Direction des échanges et de la coordination, chargée de :

- l'établissement de liens opérationnels avec les autres administrations et organisations en matière de production, traitement et publication des données et travaux statistiques ;
- l'inventaire et la coordination des travaux statistiques.

La Direction des échanges et de la coordination comprend deux (2) divisions :

- la division des échanges et des statistiques courantes ;
- la division des publications et de la documentation.

1.2.2 Les structures statistiques et directions techniques des ministères sectoriels

Au rang des autres services producteurs de statistiques, les plus importants sont :

- la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) ;
- la Direction de l'Elevage (DE) ;
- la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) ;
- la Direction de l'Environnement (DE) ;
- la Direction de la Planification de l'Environnement (DPE) ;
- la Direction de la Planification Energétique ;
- la Direction Informations Statistiques, Etudes et Recherches (DISER) ;
- le Service de la Nutrition ;
- la Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau (DPGRE) ;
- la Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV) ;
- la Cellule DSRP ;
- la Direction Générale de la Planification et de l'Education (DGPE) ;
- la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ;
- Etc.

Ces structures appartiennent aux ministères sectoriels suivants :

- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ;
- Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- Ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation ;
- Ministère des Mines et de l'Energie ;
- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé ;
- Ministère du Transport.

Les missions de ces services sont définies par décret portant attribution et organisation de leurs ministères de tutelle.

1.2.3 Les entités statistiques du Système des Nations Unies, les institutions financières régionales et internationales et des Centres de recherche

Les principales agences du SNU concernées sont le PNUD, la FAO, l'UNICEF, le FNUAP, le PAM, l'OMS, l'UNESCO, l'ONUSIDA, Etc. Les services statistiques des institutions financières régionales et internationales sont principalement ceux de la Banque Mondiale, la BCEAO, la BOAD, la CEDEAO, l'UEMOA, la BIDC.

Il convient de souligner que ces Partenaires Techniques et Financiers (PTF) œuvrent largement pour la production de données statistiques de bonne qualité et apportent leur appui dans ce sens, dans la mesure où ils ont besoin de données fiables pour évaluer correctement l'impact des financements accordés aux différents projets et programmes qu'ils soutiennent.
Les plus importants *centres de recherche et bureaux d'études* concernés sont les l'UL, l'UK, l'URD et la Nouvelle Soted.

1.3 La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)

1.3.1 Objectifs du SNDS

Selon PARIS21 (1999) une SNDS dote un pays d'une stratégie de développement de la capacité statistique au niveau de l'ensemble du système statistique national (SSN). La SNDS fournit une vision de ce que devrait être le SSN à un horizon de cinq ou dix ans et jalonne le chemin pour y parvenir.

Elle constitue un cadre global unifié d'évaluation permanente des besoins évolutifs des utilisateurs et de leurs priorités dans le domaine des statistiques et de renforcement des capacités nécessaires pour y répondre d'une façon plus coordonnée, synergique et efficace. Elle fournit également un cadre pour mobiliser les ressources (nationales et internationales), utiliser leur pouvoir moteur et leur effet de levier, et elle est une base pour une gestion stratégique du SSN efficace et orientée vers les résultats.

Le processus d'élaboration de la SNDS du Togo a suivi le cadre méthodologique décrit dans le « Guide pour l'élaboration d'une SNDS de PARIS21 ». La mise en œuvre du processus s'étend de 2008 à 2013 et comprend cinq (5) étapes :

- Le lancement du processus avec la validation de la feuille de route ;
- Le diagnostic et l'évaluation du Système Statistique National ;
- La vision et l'option stratégique ;
- Les plans d'actions ;
- La mise en œuvre et le suivi/évaluation.

Une bonne SNDS doit répondre aux principes suivants:

- Etre nationalement menée et appropriée, avec l'appui politique et des soutiens à un niveau élevé ;
- Etre axée sur la demande et intégrée dans les processus des politiques de développement national ;

- Etre développée d'une manière inclusive et participative ;
- Évaluer tous les secteurs statistiques et les besoins des utilisateurs et fournir une vision et un plan stratégique pour les statistiques nationales ;
- Mettre au point un programme de développement statistique intégré pour renforcer les capacités à fournir des résultats, un programme qui définit des priorités et un calendrier, qui incorpore des plans pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation mais qui est également assez flexible pour faire face au changement ;
- Traiter les contraintes et les processus institutionnels et d'organisation, y compris les ressources, pour le développement soutenable des systèmes et des produits statistiques ;
- Bâtir la qualité "adaptée à l'objectif", en tirant partie des meilleures pratiques et normes internationales ;
- Construire sur ce qui existe et se développe et continuer à satisfaire les besoins immédiats en statistiques pendant le processus de la SNDS ;
- Répondre aux besoins des utilisateurs mais être réaliste au sujet des ressources ;
- Servir de cadre cohérent pour le soutien international au développement statistique.

Quant aux valeurs fondamentales qui sous tendent la production statistique, elles doivent être partagées par toutes les composantes du SSN. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le professionnalisme ;
- La crédibilité ;
- La légitimité ;
- L'intégrité ;
- L'impartialité ;
- L'esprit d'équipe.

Enfin, la vision de la SNDS au Togo est de « bâtir un système statistique national performant, crédible et efficace, dont la production fait autorité et répond aux besoins des utilisateurs ».

1.3.2 Axes stratégiques et coût estimatif de la SNDS au Togo

Pour atteindre cette vision, quatre (4) axes stratégiques ont été définis :

a) Renforcement du cadre juridique et institutionnel (106 200 000 FCFA), avec les objectifs suivants :

- Renforcer le cadre juridique ;
- Renforcer le cadre institutionnel ;
- Mettre en place un cadre de rencontres avec les producteurs, les utilisateurs et les PTF.

b) Développement de la production statistique (6 521 425 000 FCFA). Les objectifs opérationnels sont :

- Orienter la production vers la satisfaction de la demande ;
- Augmenter le volume de la production statistique ;
- Améliorer la qualité des données statistiques.

c) Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique (1 587 600 000 FCFA), avec des objectifs qui sont :

- Susciter dans la société une plus grande prise de conscience du rôle de l'information statistique ;
- Faciliter l'accès des utilisateurs aux statistiques ;
- Encourager la recherche et l'analyse ;
- Instaurer des formations et recyclages des utilisateurs.

d) Renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières (7 575 500 000 FCFA), en visant les objectifs ci-après :

- Renforcer les capacités en ressources humaines ;
- Renforcer les capacités matérielles ;
- Augmenter les capacités en ressources financières.

Le coût estimatif global de la SNDS Togo s'élève à 16 790 725 000 FCFA.

1.3.3 Réalisations de la première phase (2008-2010)

Les réalisations de la première phase de mise en œuvre sont les suivantes :

- Validation de la SNDS ;
- Adoption de la SNDS par le Gouvernement ;
- Réalisation de la 4e RGPH ;
- Elaboration d'un avant projet de la loi statistique et ses textes d'application ;
- Validation de l'avant projet de loi et ses textes d'application ;
- Adoption de la loi statistique par le Gouvernement.

1.3.4 Actions de la deuxième phase (2011-2013)

Les actions prioritaires de la deuxième phase sont les suivantes :

- Vote de la loi statistique par l'Assemblée Nationale et sa promulgation par décret pris en Conseil des Ministres ;
- Création du Conseil National de la Statistique (CNS);
- Création de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ;
- Création d'un Observatoire de l'environnement ;
- Mise en œuvre du programme statistique national ;
- Renforcement des structures du SSN au niveau national et décentralisé.

2 SITUATION DE REFERENCE DU SYSTEME D'INFORMATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Le développement économique du Togo, la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim reposent prioritairement sur le secteur primaire. En effet, plus de 70% des actifs de la population togolaise pratiquent l'agriculture qui contribue, de par sa production, pour près de 40% dans la formation de la richesse nationale (PIB).

Compte tenu de l'importance de ce secteur, la mise à disposition de batteries d'informations fiables suffisamment désagrégées et régulièrement mises à jour est plus que jamais nécessaire pour l'ensemble des acteurs intervenant dans ce secteur (Institutions nationales et internationales, PTF, ONG, bureaux d'études et autres utilisateurs).

Pour cette raison, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) a été créée au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) pour suivre les fondamentaux du secteur primaire. En outre, des structures similaires ont également été mises en place au sein d'autres Départements ministériels du pays pour produire des données complémentaires.

Cet ensemble très cloisonné et non coordonné forme le Système d'Information des Statistiques Agricoles et Alimentaires du Togo dont l'objectif principal est de générer des données pertinentes se rapportant au secteur agricole qui puissent permettre de faire le suivi régulier de la sécurité alimentaire dans le pays.

2.1 Bref état des lieux de la sécurité alimentaire au Togo

Trois groupes de denrées alimentaires de base sont produits au Togo : les céréales (maïs, sorgho/mil, riz et fonio) ; les racines et tubercules (manioc, igname, patate douce et taro) ; les légumineuses (haricot ''niébé'', arachide et voandzou). La production de ces principales cultures vivrières dans le pays fluctue sensiblement, suivant les campagnes agricoles, très souvent marquées par l'importance et la qualité de la pluviométrie enregistrée et, jusqu'en 2006, par la rupture ou non des stocks d'engrais. Néanmoins, la production de céréales est passée de 737 136 tonnes en 2000 à 830 518 tonnes en 2005, puis à 1 007 323 tonnes en 2010. Les productions de maïs et de sorgho/mil ont suivi la même tendance, ainsi que celle de riz, mais dans une moindre mesure. Dans l'ensemble, la disponibilité en ces produits sur les marchés a toujours été assurée, à l'exception du riz usiné local qui accuse un déficit structurel.

Les principales régions de production de céréales sont la Région des Plateaux avec environ 37%, les Régions Centrale et des Savanes avec 22% chacune. Les Régions Maritime et de la Kara en produisent moins, soit 10% et 9%, mais n'en manquent pas pour autant, grâce à la stabilité de l'approvisionnement des marchés. Jusqu'en 2005, le prix des céréales sur les marchés était resté stable, ce qui rendait leur accessibilité très facile à toutes les couches de la population. Mais la situation a un peu évolué sur ce plan à cause du phénomène de la spéculation récurrente et de la flambée généralisée des prix enregistrée dans tous les pays depuis 2006 et surtout en 2007 et 2008. A titre d'exemple, le kilogramme de maïs (aliment de base de la population) est passé de 80 FCFA en moyenne en 2004 à 220 FCFA en 2009, soit une augmentation de 175% en seulement 5 ans.

Heureusement, l'accroissement de la production céréalière, ces trois dernières années, a permis au Gouvernement de renforcer la disponibilité et l'accessibilité de ces produits par la stabilisation de l'approvisionnement, surtout en période de soudure, en vendant à prix réduit, une partie du stock de sécurité (15 000 Tonnes) géré par l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT).

Les disponibilités en racines et tubercules et en légumineuses ont toujours été bonnes quelle que soit l'année et l'accessibilité à ces produits est garantie à toutes les couches sociales. Ils constituent très souvent des denrées alimentaires de substitution qui ne font jamais défaut dans les ménages togolais.

En revanche, en ce qui concerne les produits d'élevage, le taux de couverture des besoins reste en deçà de la norme. Il est de l'ordre de 70%, avec une moyenne de 7 Kg de viande et abats par habitant et par an, ce qui est nettement inférieur à la norme (12 Kg/hab./an) préconisée par la FAO. Quant à la production halieutique, le taux de couverture des besoins, au plan national, est inférieur à 50%.

Pour ce qui est de la situation nutritionnelle, d'après les résultats de l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS3) menée en 2006, 26% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale et près de 24% des enfants présentent un retard de croissance. Toutefois, les indices des micronutriments (fer, iode et vitamine A) se sont nettement améliorés. D'une façon générale, les régions septentrionales, et plus particulièrement la région des Savanes, sont les zones les plus endémiques en ce qui concerne la malnutrition. Le taux d'affection est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et on observe souvent une corrélation positive entre le niveau d'instruction de la mère et l'amélioration des indices nutritionnels au niveau des enfants.

Compte tenu de cette situation nutritionnelle préoccupante dans le pays, le Gouvernement s'assigne comme objectifs : (1) de renforcer l'efficacité des programmes existants et promouvoir de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles chez la mère et l'enfant ; (2) de sensibiliser la population vulnérable sur l'impact d'une bonne alimentation ; (3) d'améliorer le cadre institutionnel de nutrition et d'alimentation.

Par ailleurs, il existe également dans le pays des zones à risque. En dehors des zones à risque consécutifs à l'insuffisance de la production alimentaire (Régions Maritime, Kara et Savanes), les zones à risque dues aux dégâts causés par les inondations ont été identifiées dans toutes les régions du Togo, surtout le long des cours d'eau et dans les bas-fonds. Globalement, il convient de reconnaître que ces dernières années, la production agricole du pays s'est beaucoup améliorée grâce à la Politique de l'autosuffisance alimentaire prônée par le Gouvernement et au plan d'action triennal mis en œuvre depuis la campagne agricole 2008-2009, après l'adoption en 2008 de la Stratégie Nationale de Relance de la Production Agricole.

La mise en œuvre de cette Stratégie s'est traduite par un accroissement relativement important des disponibilités céréalières du pays, capables de satisfaire les besoins alimentaires de la population. Cependant, en matière d'accessibilité à ces denrées alimentaires, des efforts restent à faire afin d'inverser la baisse tendancielle des rations calorifiques qui sont inférieures à la norme FAO.

2.2 Le Cadre légal et organes statistiques consultatifs agricoles et alimentaires

Comme souligné dans les paragraphes antérieurs, le cadre juridique et institutionnel dans lequel toutes les activités statistiques, y compris agricoles et alimentaires, est caractérisé par une absence de loi et d'organes de coordination statistique.

Cependant, l'activité statistique agricole et alimentaire est réglementée par des ordonnances, décrets ou arrêtés créant et définissant l'organisation, les attributions des structures intervenant dans la production statistique agricole et alimentaire et la réalisation des opérations spécifiques. Pour ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en charge de la sécurité alimentaire dans le pays, son organisation actuelle est définie par le Décret N° 2008-090/PR portant organisation des Départements ministériels.
Quant à la loi statistique du Togo, elle est en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale.

2.3 Les Structure et cadres de concertation du système d'information des statistiques agricoles et alimentaires

Une dizaine d'institutions centrales et déconcentrées collectent, traitent, analysent et diffusent des données statistiques dans le domaine agricole, alimentaire et environnemental au Togo. Les principales structures sont les suivantes :

2.3.1 La Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID)

La Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) est le noyau du Système et l'une des anciennes Directions du Département en charge de l'agriculture au Togo. En effet, elle a été créée en 1972 sous la dénomination de "Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA)", puis le 23 juillet 1997, dans le cadre de la restructuration du Département par décret n°97-108/PR (PNASA), les attributions de la DESA ont été élargies à d'autres domaines de compétence tels que l'Informatique et la Documentation.

Les attributions de la DSID sont les suivantes :

- La conception, la réalisation, le suivi de toutes les actions de collecte des données socioéconomiques du secteur primaire et leur diffusion ;
- L'élaboration des comptes nationaux de l'agriculture ;
- L'analyse de la situation agricole et l'établissement du bilan alimentaire du pays ;
- La mise en place de l'Observatoire agricole au Togo ;
- La mise en œuvre du plan d'informatisation du MAEP et la coordination de toutes les activités informatiques du Département ;
- L'exploitation du Système national de documentation et d'information agricoles ;
- La liaison avec les Institutions régionales et internationales œuvrant dans le domaine de l'information pour le développement.

Pour se faire, la DSID s'appuie sur les trois (3) divisions suivantes :

a) La Division des Statistiques Agricoles (DSA)

Elle conçoit, réalise et suit toutes les actions de collecte des données socio-économiques sur le secteur rural. Elle génère les données de production de la campagne agricole et établit le bilan alimentaire.

b) La Division de l'Informatique (DI)

Elle contribue à la mise en œuvre du plan d'informatisation du Département et élabore la politique d'informatisation du département. Elle assure la coordination de toutes les activités informatiques du MAEP. Elle centralise les informations et alimente le tableau de bord du département.

c) La Division de la Documentation et de l'Information Agricoles (DDIA)

Cette division s'occupe de toutes les questions relatives à la documentation, à l'information et aux archives agricoles. A ce titre, elle œuvre à la mise en place d'un système national de documentation et d'information agricole (SNDIA) en procédant notamment à la réorganisation et la redynamisation du Réseau National d'Information et de Documentation Agricoles du Togo (RENIDAT).

La DDIA assure également la liaison avec les Institutions régionales et internationales œuvrant dans le domaine de l'information pour le développement. Actuellement elle travaille pour aller vers la documentation virtuelle.

Ainsi donc, le suivi de la situation agricole et alimentaire au Togo est assuré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, plus précisément par la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) qui suit chaque année, grâce au Système Permanent d'Enquête (SPE) et le Système de collecte des prix sur les marchés ruraux (SIM), les disponibilités alimentaires, la stabilité des approvisionnements des marchés ruraux. La DSID établit le bilan vivrier prévisionnel et le bilan ex-post de la campagne agricole et publie le rapport sur la situation agricole et alimentaire au Togo.

La DSID est représentée dans les cinq (5) régions économiques du pays, dans les Directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DRAEP), par les Divisions de la planification, de la formation et des statistiques agricoles (DPFSA). Pour la collecte des données sur le terrain, la DSID s'appuie sur un réseau d'enquêteurs présents sur l'étendue du territoire.

2.3.2 La Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER)

La DAER a été créée par décret N° 97-108/PR. Ses attributions sont les suivantes :

- La rationalisation, le contrôle et la préservation des ressources naturelles agricoles, pastorales et halieutiques des espaces de production ;

- Le contrôle des études et la réalisation des projets d'aménagement hydro-agricole (barrages, périmètres irrigués, bas-fonds, etc.) Et de ceux destinés à l'alimentation des zones rurales ;
- Le suivi et l'évaluation de l'exécution des travaux de construction et d'équipement ;
- Le contrôle de l'exploitation des eaux de surface en milieu rural ;
- L'appui à la gestion des périmètres irrigués et des aménagements de bas-fonds ;
- L'étude de la protection des bassins, des impacts des aménagements sur l'environnement.

Pour remplir sa mission, la DAER comprend trois divisions :

- La division des études et de l'équipement ;
- La division du contrôle des aménagements ;
- La division des affaires agro-foncières.

2.3.3 L'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT)

Créée sous la dénomination «Observatoire de Sécurité Alimentaire du Togo (OSAT) » par décret N° 97-117/PR du 20 août 1997, cette Agence a été restructurée par décret N° 2008-128/PR du 2 octobre 2008 et renommée. Ses principales activités couvrent tous les produits alimentaires de base, principalement, le maïs et le riz local. Elle a pour attributions de :

- Evaluer et constituer des stocks de sécurité nécessaires à l'issue de chaque campagne agricole ;
- Mettre à la disposition des opérateurs économiques des informations fiables en vue de promouvoir et de faciliter les échanges inter régionaux de produits vivriers ;
- Veiller à garantir des prix rémunérateurs aux producteurs de vivriers ;
- Stimuler les initiatives locales et régionales en vue de favoriser la gestion des réserves alimentaires détenues par les groupements de producteurs agricoles ;
- Promouvoir la commercialisation du surplus de production à des prix rémunérateurs sur les marchés national, sous-régional et international.

L'ANSAT compte cinq (5) directions régionales dans les chefs lieux de région. Tout comme la DSID, l'ANSAT procède à la collecte des prix sur les marchés, notamment de consommation, et sont membres du réseau RESIMAO.

Ces dernières années, la production agricole du pays s'est beaucoup améliorée. Ceci s'est traduit par un accroissement relativement important des disponibilités céréalières du pays. Afin de soutenir cet élan de production, l'ANSAT a procédé en 2009 à la vente d'une partie des excédents de maïs au PAM pour le Niger. Ce cadre d'échanges a permis aux producteurs de vivriers d'écouler leurs produits et d'améliorer un tant soit peu leur revenu.

2.3.4 La Direction de l'Elevage (DE)

Anciennement Direction de l'Elevage et de la Pêche (DEP) créée par décret N° 97-108/PR, la DEP a été scindée en 2008 par décret N° 2008-09/PR du 29 juillet 2008 en deux entités : la Direction de l'Elevage (DE) et la Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA).

La DE a pour attributions de :

- Définir la politique en matière d'élevage ;
- Déterminer les conditions technico-économiques du développement de l'élevage et le suivi de leur mise en place ;
- Assurer la protection sanitaire des élevages ;
- Assurer le contrôle vétérinaire.

La DE devrait en principe disposer de ses propres entités statistiques, mais faute de ressources humaines, matérielles et financières, la production statistique par cette direction reste très limitée.

2.3.5 La Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA)

La DPA créée par décret N°2008-09/PR du 29 juillet 2008 a pour attributions de :

- Définir la politique en matière de la pêche et de l'aquaculture ;
- Déterminer les conditions technico-économiques de développement de la pêche et de l'aquaculture et le suivi de leur mise en place ;
- Promouvoir un développement durable de la pêche et de l'aquaculture ;
- Suivre les activités des pêches et d'aquaculture ;
- Déterminer des facteurs et des mécanismes qui commandent l'évolution des productions halieutiques, aussi bien aux plans technique, économique que commercial ;
- Diffuser les informations relatives à la pêche et à l'aquaculture.

A l'instar de la Direction de l'élevage, la DPA n'a pas encore une cellule bien rôdée de production de données statistiques relatives à la pêche. Cependant, depuis 2001, elle utilise le logiciel ARTFISH développé par la FAO dans le cadre du projet « Appui à la mise en place d'un système statistique informatisé sur la pêche » et une méthodologie propre pour estimer les prises dans le domaine de la pêche artisanale maritime.

2.3.6 L'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)

L'ITRA est passé du statut de société d'économie mixte à celui de structure d'utilité publique à caractère agricole et scientifique par décret n° 2008-117/PR du 29 août 2008. Il a pour mission de mener des activités de recherche visant la promotion du développement agricole, notamment dans les domaines de productions végétales, animales, halieutique, forestières, de l'environnement ainsi que des technologies agricoles et alimentaires.

Quant bien même l'ITRA génère des données, compte tenu de ses activités de recherches, il n'a pas pour vocation de les diffuser pour le grand public. Seule la communauté scientifique (chercheuse et étudiante) constitue les utilisateurs privilégiés de ces statistiques.

2.3.7 L'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)

L'ICAT a également été réorganisé par le même décret que l'ITRA. L'ICAT a pour but de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles. Il collecte des données dans son domaine d'activité et s'appuie sur les données produites par la DSID, pour pouvoir suivre et évaluer les différentes actions sur le terrain.

2.3.8 La Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT)

La NSCT, société d'économie mixte, a été créée par décret pris en conseil des ministres le 23 janvier 2009. Elle remplace la Société Togolaise du Coton (SOTOCO), société d'Etat créée par décret N° 74-67 du 27 mars 1974. Cette société a pour attribution le développement et la promotion de toute l'activité cotonnière du Togo.

Compte tenu de ses attributions, la SOTOCO et maintenant la NSCT produit chaque année des données relatives à la culture du coton au Togo, notamment les superficies mises en valeur, le rendement, la production, l'effectif des producteurs de coton, etc. Ces statistiques sont disponibles gratuitement, essentiellement sur support papier, à toute catégorie d'utilisateurs.

2.3.9 Les Services techniques du Ministère de la Santé, producteurs de données statistiques

Au rang de ces entités qui sont généralement impliquées dans la production des données en matière de santé au Togo, on peut citer les structures suivantes qui exercent conformément au décret portant attributions et organisation du département en charge de la santé :

- La Direction Générale de la Santé ;
- La Direction des soins de santé primaires ;
- La Direction de la Planification, de la Formation et de la Recherche (DPFR) ;
- La Division Informations Statistiques, Etudes et Recherches (DISER) ;
- Le Service de la Nutrition ;
- Etc.

2.3.10 ***Les Institutions productrices de statistiques de l'environnement***

Face aux conséquences des problèmes environnementaux (changements climatiques ou phénomènes climatiques extrêmes, érosion et appauvrissement des sols, pollution de l'air et de l'eau, déforestation en progression, etc.) et, au regard de l'état de dégradation du climat ces dernières années, lequel s'est traduit, entre autres, par un bouleversement du régime pluviométrique avec comme corollaire la sécheresse et les inondations qui détruisent, par endroits, des cultures et affectent considérablement la production agricole et alimentaire, une attention particulière est désormais accordée à la production des données statistiques sur l'environnement.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Environnement a été créé en 1987 et des législations ont été mises en place en vue de protéger l'environnement (Code de l'environnement en 1988 ; Loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi cadre pour la gestion de l'environnement).

Les principales institutions impliquées dans la production des statistiques de l'environnement sont les suivantes :

a) La Direction de l'environnement restructurée en octobre 2005 par décret N° 2005-095/PR. Ses attributions sont les suivantes :

- Contribuer à définir les stratégies et la politique nationales en matière de prévention des risques technologiques et naturels, des impacts négatifs des activités de développement sur l'environnement ;
- Contrôler l'exécution du plan de gestion de l'environnement, des études d'impact et des audits environnementaux ;
- Coordonner, au plan technique, la mise en œuvre des conventions et autres traités internationaux relatifs à la préservation de l'environnement, notamment la lutte contre la dissémination des produits chimiques et déchets dangereux dans l'environnement.

b) La Direction de la faune et de la Chasse (DFC) dont les attributions sont les suivantes :

- La mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de protection de la faune, de la réglementation et du contrôle de l'exercice des chasses et captures ;
- La protection et l'aménagement des parcs nationaux, réserves de faune, zones cynégétiques, ranches de gibiers, jardins zoologiques et autres aires analogues ;
- L'appui aux populations pour la gestion de la faune du terroir et le développement de l'élevage des espèces animales sauvages.

c) La Direction des eaux et forêts (DEF) est également créée par décret N° 2005-095/PR.

Elle intervient dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière de foresterie et publie des statistiques dans son domaine d'intervention. Elle comprend trois divisions, à savoir :

- La division des inventaires et statistiques forestières et de la documentation ;
- La division des aménagements, de la sylviculture et des exploitations forestières ;
- La division de la foresterie rurale communautaire, l'agroforesterie, de la promotion des espèces ornementales et de la restauration des cours d'eau.

d) L'Office de Développement de l'Exploitation Forestière (ODEF)

Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, il est créé par décret N° 71/204 du 13 novembre 1971 et a pour attributions la gestion, l'équipement et la mise en valeur des domaines forestiers de l'Etat. L'ODEF dispose d'une direction générale et comprend (i) une direction technique chargée de la gestion des aménagements forestiers et des opérations techniques, (ii) une direction commerciale chargée de la supervision de la commercialisation des produits forestiers et (iii) une direction administrative et financière.

e) La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA)

La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) est créée au terme du décret N° 2004-160/PR du 29 septembre 2004, portant attribution et organisation du Ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques. Aujourd'hui placée sous la tutelle du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAHV), la DGEA est chargée des missions suivantes :

- Proposer des éléments de politique nationale dans le secteur des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ;
- Elaborer et proposer la législation et la réglementation relatives aux ressources en eau, à la production, à la distribution, à la consommation de l'eau potable et veiller à leur application ;
- Elaborer et mettre en œuvre les programmes en matière de gestion des ressources en eau, d'approvisionnement en eau potable et assainissement ainsi que les programmes d'équipements publics dans les domaines de l'hydraulique ;
- Exercer la tutelle sur les entreprises publiques ou privées du secteur de l'eau et participer à l'élaboration des programmes d'investissement des entreprises publiques du secteur ;
- Gérer les ressources en eau nationales et transfrontalières ;
- Etudier et proposer une politique tarifaire dans le secteur de l'eau ;
- Etablir les programmes d'équipement publics dans les domaines de l'hydraulique et de l'assainissement.

Pour assurer ses missions, la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA) est divisée en quatre directions : la Direction de la planification et de la gestion des ressources en eau (DPGRE), la Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable, la Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV) et la Direction de l'Assainissement (DA). Les services déconcentrés de la DGEA sont présents dans les cinq (5) régions administratives du pays (les Directions Régionales de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise).

En 2006-2007, sur financement de l'AFD, la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement a réalisé un inventaire pour mettre à jour les connaissances sur la situation de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des populations togolaises résidentes en milieux rural et semi-urbain. Les grands objectifs de cet inventaire étaient de :

- Disposer des informations nécessaires pour programmer les réalisations des projets d'hydraulique villageoise et semi-urbaine ;
- Remettre à niveau l'outil de gestion des ressources en eau, la base de données "PROGRES", et d'en faire un outil de suivi décentralisé des ouvrages hydrauliques et des infrastructures d'assainissement ;
- Disposer d'un outil de planification pour évaluer les besoins en fonction des paramètres de planification de la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable.

Pour mener à bien ce travail, deux activités complémentaires ont été entreprises: d'une part, l'inventaire complet des localités et des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ainsi qu'une estimation des populations de chacune des localités et, d'autre part la refonte complète de la base de données PROGRES.

Cet outil de gestion des ouvrages d'alimentation d'eau potable a été complètement rénové en 2007 par rapport à sa version 2000 avec :

- La mise en place d'un module pour la saisie de l'inventaire ;
- La modernisation de l'outil de gestion des données ;
- La prise en compte des systèmes d'alimentation en eau (AEP et PEA) ;
- L'introduction d'un module pour le suivi de la qualité de l'eau ;
- Une base de données des artisans réparateurs et des opérateurs privés intervenant dans le domaine de la gestion et de la maintenance des systèmes d'alimentation en eau ;
- La prise en compte des Unités d'Exploitation qui gèrent les ouvrages au niveau des localités.

Contrairement à sa version antérieure, PROGRES 2007 prend en compte le découpage administratif issu de la communalisation en cours de finalisation au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et contient la liste intégrale des localités utilisée par la Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales. Les localités sont différenciées par type (villages, fermes et hameaux) et elles ont toutes été géo référencées, ainsi que les quartiers et les équipements d'alimentation en eau (forages, puits, sources, réservoirs, bornes fontaines).

PROGRES dispose de l'outil cartographique MAPX qui présente chaque localité et les ouvrages associés dès l'ouverture de la base de données. Les données peuvent également être envoyées vers Map Info pour être cartographiées et exploitées. Des documents numériques peuvent être associés aux localités et la base comporte déjà une cinquantaine de photos d'ouvrages.

L'exhaustivité des informations que contient la base de données PROGRES 2007 fait d'elle un outil performant et parfaitement adapté à l'analyse de la demande, au suivi des ouvrages et à la planification des besoins. Sur la base de normes d'attribution de points d'eau, PROGRES permet de calculer les besoins en points d'eau complémentaires pour chaque localité et de globaliser les résultats au niveau d'entités administratives (région, préfecture, canton) ou de l'ensemble du pays. Des simulations peuvent être faites grâce au paramétrage des normes relatives à l'année cible, à la taille des localités prises en compte, aux tranches de populations desservies par un équivalent point d'eau. Cet outil est particulièrement performant car il s'appuie sur des données exhaustives et actualisées : liste des localités et de leur population, ouvrages d'AEP existant et état de fonctionnement.

Pour une norme de 250 personnes par Equivalent Point d'Eau, et la prise en compte des localités ayant une population minimum de 250 habitants, les besoins complémentaires pour l'ensemble du pays sont aujourd'hui de 10 821 et de 15 298 EPE à l'horizon 2 015 dont 7 408 en milieu rural (à desservir par des forages équipés de bornes fontaines) et 7 890 en milieu semi urbain (à desservir de préférence par des adductions d'eau potable).

La base de données PROGRES permet de gérer l'ensemble des données du secteur de l'AEPA à condition qu'elle soit régulièrement et correctement alimentée. A cet effet, les outils de mise à jour ont été conçus :

- Au niveau des localités, des outils permettent des modifications administratives légères (comme par exemple de passer un village d'un canton à un autre avec tous ses équipements) et aussi la saisie des nouvelles données de population lors du prochain recensement général de la population et de l'habitat.

- Au niveau des ouvrages, PROGRES permet d'intégrer les nouvelles réalisations et de mettre à jour les évolutions techniques des ouvrages comme par exemple les changements de pompes, de groupes électrogènes ou la transformation d'un forage équipé de PMH en adduction d'eau potable.

Les procédures de mise à jour des données étant acquises, PROGRES permet de réaliser un suivi permanent de l'état des ouvrages et leur gestion. Des supports papier ont été conçus à cet effet pour permettre l'acquisition des informations de mise à jour et de suivi.

Enfin, la DGEA, est le point focal en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique et des stratégies de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Togo dont les principes fondamentaux sont les suivants :

- L'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable au maintien de la vie, au développement et à l'environnement ;
- Le développement et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative, impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs politiques à tous les niveaux ;
- Les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ;
- L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrentiels et doit être reconnue comme un bien économique.

Il convient de souligner qu'actuellement, la base de données PROGRES est gérée par la Direction de l'Hydraulique Villageoise à travers la Cellule Nationale « PROGRES », tandis que la Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau est porteuse du dossier de la GIRE.

f) La Direction de la Météorologie Nationale (DMN)

La Direction de la Météorologie Nationale a été créée par décret n° 71-207 du 18 novembre 1971. L'arrêté n° 0024 /MTP du 13 mai 1972 fixe les modalités d'application dudit décret dont l'une des missions est la gestion et l'exploitation de tout le réseau de la météorologie nationale (réseau synoptique, réseau climatologique, réseau pluviométrique, réseau hydro météorologique et bio climatologique).

Les données de la DMN sont indispensables pour la prévision des récoltes, le déroulement et la réussite de la campagne agricole, de même que pour la prévention et la gestion des dégâts causés au secteur agricole par les inondations désormais récurrentes au Togo.

2.4 Le cadre national de concertation et de dialogue sur la sécurité alimentaire

2.4.1 Le Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA)

Le Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA) est l'organe de coordination et de direction du dispositif au niveau national. Il associe toutes les parties prenantes du dispositif et est étroitement relié aux instances de décisions politiques dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les attributions du CNSA sont les suivantes :

- Arrêter les orientations générales du Dispositif ;
- Examiner et valider les propositions de programmes du Secrétariat Technique National ;
- Mobiliser et affecter les ressources financières destinées à l'aide alimentaire d'urgence ;
- Assurer le suivi des recommandations du Secrétariat Technique National ;
- Contrôler la mise en œuvre du plan d'action du Secrétariat Technique National.

Le Comité National de Sécurité Alimentaire est présidé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en charge du suivi de la sécurité alimentaire dans le pays. Il est composé des Ministères, Institutions nationales, régionales et internationales suivantes :

- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales ;
- Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
- Ministère auprès du PR, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur privé ;
- Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale ;
- Ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'emploi des jeunes ;
- Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Environnement et des Ressources forestière ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère de la Communication ;
- Ministère délégué en charge des Infrastructures Rurales ;
- Partenaires Techniques et Financiers : PNUD, FAO, PAM, UNICEF, OMS, Croix Rouge Togolaise, Banque Mondiale, BAD, FIDA, UE, BOAD, Banque d'Investissement de la CEDEAO.

*2.4.2 **L e Comité Technique Régional de Sécurité Alimentaire (CTRSA)***

Le Comité Technique Régional de Sécurité Alimentaire est l'organe décentralisé du CNSA. A ce titre, il est représenté dans les cinq régions économiques du pays. Les attributions du CTRSA sont les suivantes :

- Recueillir et analyser aux plans préfectoral et régional les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la prise de décision dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- Contrôler la mise en œuvre des interventions d'assistance aux populations vulnérables sur le terrain ;
- Assurer le contrôle de la qualité et la circulation des données primaires recueillies sur le terrain ;
- Mettre en œuvre au plan régional, le plan d'action du Secrétariat Technique National.

Le Comité Technique Régional de Sécurité Alimentaire est présidé à titre honorifique par le Responsable du Chef-lieu de région. Il est animé par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et est composé des Directions et Représentations régionales des Ministères et Institutions présents dans le CNSA, ainsi que des représentants des ONG importantes dans la région. Les associations de commerçants, de transporteurs, de consommateurs et d'autres intervenants dans le suivi de la sécurité alimentaire au niveau local peuvent être consultées en tant que personnes ressources.

*2.4.3 **Le Secrétariat Technique National (STN)***

Le Secrétariat Technique National auprès du CNSA abrite et fait fonctionner le dispositif National de suivi de la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle ainsi que le système intégré d'alerte précoce. Les attributions du STN sont les suivantes :

- S'acquitter des tâches classiques habituelles d'un secrétariat (préparation des réunions du Comité ; tenue des archives ; préparation des comptes-rendus de réunion ; préparation des notes techniques spécifiques à la demande du Comité ; etc.) ;
- Assurer la coordination du Système Intégré d'Alerte Précoce (SAP) ;
- Tenir la documentation générale sur ce sujet (les copies des documents-clefs intéressant les quatre domaines de la sécurité alimentaire dans le pays ; un fichier, mis régulièrement à jour des responsables nationaux, des contacts, des études dans les domaines pertinents du SAP ; la copie des documents concernant des expériences similaires dans d'autres pays ; une bibliothèque de documents de références méthodologiques ; les publications, etc.) ;
- Coordonner les Groupes de Travail Pluridisciplinaires ;
- Préparer les bulletins et les autres supports de diffusion de l'information.

Le Secrétariat Technique National (SNT) auprès du Conseil National de la Sécurité Alimentaire est animé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche en charge de la sécurité alimentaire dans le pays, à travers la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID).

Un Coordonnateur national est nommé à cet effet par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il est assisté par cinq (5) spécialistes nommés par arrêté interministériel sur proposition de leurs départements ministériels respectifs :

- Ministère de l'Agriculture : 3 spécialistes dont 1 en agriculture, 1 en élevage et 1 en pêche ;
- Ministère de la Santé : 1 spécialiste en nutrition ;
- Ministère en charge des transports : 1 spécialiste en agro météorologie.

Ils sont appuyés par 3 spécialistes dont 1 en communication, 1 en statistique et 1 en informatique-gestion des bases de données.

2.4.4 Les Groupes de Travail Pluridisciplinaires (GTP)

Les Groupes de Travail Pluridisciplinaires (GTP) sont indispensables au fonctionnement du dispositif. Ils sont chargés de faire l'inventaire des données disponibles, de générer des informations et de faire des recoupements et analyses plus fiables de la situation alimentaire et nutritionnelle, afin de proposer des stratégies d'intervention au Secrétariat Technique.
Quatre groupes techniques de travail sont créés pour :

- Le Suivi de la Situation Agricole et Alimentaire (SAA) ;
- Le Suivi des Informations des Marchés et du commerce (SIM) ;
- La Surveillance Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) ;
- Le Suivi des Populations à Risque (SPR).

Chaque GTP est composé de deux cadres responsables de la gestion des informations dans chacun de ces domaines. Ces groupes peuvent faire appel à des personnes ressources et à des utilisateurs de données.

2.5 Stratégie nationale pour les statistiques agricoles et alimentaires

Le Togo ne dispose pas d'une stratégie nationale spécifique pour les statistiques agricoles et alimentaires. Cependant, compte tenu de l'importance de l'agriculture en matière d'absorption de la main d'œuvre et surtout de son poids dans la formation de la richesse nationale, il s'est avéré nécessaire d'intensifier les actions de développement en vue de consolider ces acquis.
Pour y parvenir, le Gouvernement a procédé à la mise en place d'un outil de programmation à moyen et long termes ainsi qu'à l'amélioration de la conception et de la formulation des projets et programmes cohérents de développement par l'ensemble des intervenants (PTF, ONG, etc.).

Cet outil de pilotage requiert la mise à disposition de batteries d'informations fiables, suffisamment désagrégées et régulièrement actualisées. C'est pourquoi, il a été créé au sein des différents Départements ministériels du pays, des structures appropriées productrices de données dont celles relatives aux statistiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles qui doivent aussi alimenter les bases de données des cellules de suivi des OMD et du DSRPC.
Il convient de souligner aussi que les statistiques agricoles et alimentaires sont toujours indispensables et s'identifient, voire étroitement liées aux stratégies de mise en œuvre de la politique agricole du pays, notamment dans les domaines de : (i) l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et des cultures de rente, (ii) l'amélioration de l'élevage et de la pêche, (iii) la promotion et la diversification des cultures, (iv) la réduction de la faim et de la pauvreté.

En effet, au cours de ces quinze dernières années, les statistiques agricoles et alimentaires ont mis à disposition des données qui ont permis d'élaborer des politiques et stratégies de développement du secteur primaire au Togo et ont accompagné les autorités dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation des actions. Ces principaux documents de politiques, stratégies et programmes du secteur agricole et rural auxquels sont naturellement et logiquement intégrées les statistiques agricoles et alimentaires, sont les suivants :

- La Déclaration de Politique de Développement Agricole (DPDA) élaborée en novembre 1992 pour la période 1993-1997, puis réactualisée pour la période 1996-2000. Elle était axée sur trois objectifs principaux, à savoir : (i) l'intensification et la

diversification de la production agricole; (ii) la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des revenus des ruraux; (iii) la croissance agricole propice à l'environnement ;

- La Note de Politique Agricole (NPA) élaborée et adoptée en décembre 2006 par le Gouvernement, avec l'assistance de la FAO et de la Banque Mondiale. La NPA s'inscrivait dans la perspective de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'omd 1 visant la réduction de moitié, à l'horizon 2015, de personnes pauvres et souffrant de la faim ;
- La Note Sectorielle Agricole (NSA) fut élaborée en juin 2007 à partir de la note de politique agricole précédente. Elle devait permettre la formulation d'un programme sectoriel d'investissement traduisant la volonté de l'Etat de relancer le secteur agricole ;
- Le Plan Intérimaire d'Actions Prioritaires 2008-2010 élaboré dans le cadre de la Conférence des partenaires au développement tenue à Bruxelles en septembre 2008 ;
- La Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) élaborée en juillet 2008, avec toujours comme objectifs de faire face à la crise alimentaire en se focalisant sur les filières céréales, maraîchage, aviculture, pisciculture/micro-pêcheries, et surveillance épidémiologique ;
- Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP- intérimaire et complet) 2008-2009 axés sur l'atteinte des OMD ;
- Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement (2009) ;
- Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) élaboré en 2007-2008 avec l'appui technique de la FAO. Ce programme vise à assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national et sans aucune discrimination. Il comprend un programme d'investissement à l'horizon 2015 qui s'articule autour de 6 axes prioritaires d'intervention, notamment (i) la promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration de la productivité et du développement des productions végétales, animales et halieutiques ; (iii) la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ; (v) la promotion de la maîtrise de l'eau et de l'hydraulique villageoise à buts multiples ; et (vi) la promotion de la nutrition et de l'éducation nutritionnelle ;
- Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) élaboré en 2009 dans le cadre de la mise en œuvre, au niveau national, du Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), avec l'appui de la CEDEAO/NEPAD, est un outil opérationnel de la politique nationale agricole et constitue désormais le cadre global de programmation sectorielle des interventions à moyen et à long termes.

Les autres stratégies et programmes sectoriels, au plan national, sont :

- Le Plan d'Action Forestier National (PAFN-Togo) ; et,
- La Stratégie Nationale de Développement du Secteur Eau et Assainissement.

Au plan international, le Togo a ratifié les politiques sectorielles, régionale et continentale suivantes :

i. la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) en 2001dont l'objectif est de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté. Les trois grands axes

d'intervention de la PAU sont : (i) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production, (ii) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées, et (iii) l'insertion des productions nationales dans le marché régional et dans le marché mondial.

ii. la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) adoptée en janvier 2005 à Accra et dont l'objectif général est de contribuer durablement (i) à satisfaire les besoins alimentaires des populations, (ii) au développement économique et social, (iii) à la réduction de la pauvreté et des inégalités entre les territoires, les zones et les pays de la région. Son premier axe vise l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture à travers une série d'actions et d'interventions qui contribueront à la modernisation et à l'augmentation de la productivité du secteur agricole.

iii. la Déclaration de Maputo (2003) de l'Union Africaine qui a demandé à tous les Etats membres de l'UA d'accroître leurs investissements dans le secteur de l'agriculture, à hauteur de 10% au moins de leur budget national avant 2008 pour lutter efficacement contre la pauvreté et la faim.

Il est donc bien évident que la stratégie nationale pour les statistiques agricoles et alimentaires s'insère dans l'ensemble de ces politiques et programmes adoptés par le Togo au plan national ou ratifiés au plan international car leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation ne peuvent se faire sans des données fiables de référence et d'indicateurs pertinents objectivement vérifiables.

Pour l'heure, la priorité consiste à réaliser : (i) la situation de référence avant la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et (ii) le 4e Recensement National de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (4e RNAEP) dont les travaux préparatoires ont déjà débuté sur financement de la FAO.

Par ailleurs, il convient de souligner que le développement des statistiques agricoles et alimentaires se retrouve dans la vision définie par la SNDS et cette vision sera atteinte par la mise en œuvre des axes stratégiques qui doivent pouvoir résoudre les problèmes identifiés. Ces stratégies doivent permettre de générer toutes les statistiques et indicateurs utiles pour la prise de décision de l'ensemble des acteurs intervenant dans la vie politique et économique en général, et dans le secteur agricole, en particulier.

2.6 Ressources humaines disponibles

Les ressources humaines disponibles à la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), principale structure en charge de la base de données agricoles et alimentaires, sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1: **Le personnel de la Direction des Statistique, de l'Informatique et de la Documentation**

Catégorie	Total
A1	6
A2	6
B et C	5
Autres	14

TOTAL	31

Il convient de signaler que parmi les douze (12) cadres supérieurs du service (A1 et A2), un seul a suivi une formation statistique de base. Les autres sont des ingénieurs agronomes ou ingénieurs agroéconomistes. La situation des ressources humaines disponibles dans les régions n'est pas meilleure. Les cinq chefs de division de la planification, de la formation et des statistiques agricoles, de même que leurs chefs sections chargés des statistiques agricoles sont soit des ingénieurs agronomes, soit des ingénieurs adjoints. Parmi eux, il n'y a aucun statisticien.

La situation de l'ensemble du personnel (cadres A1 et A2) travaillant dans les institutions et cellules de production de données statistiques agricoles et alimentaires peut se résumer comme suit :

- Ingénieur statisticien économiste(ISE) : 0
- Ingénieur statisticien démographe(ISD) : 0
- Ingénieur des travaux statistiques : 2
- Autres cadres supérieurs : 27

2.7 Ressources non humaines disponibles

La situation du matériel informatique disponible à la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) est détaillée dans le tableau suivant.

De l'inventaire du matériel (*voir détail annexe A1*), il ressort que le service dispose de :

- Micro-ordinateurs : 16
- Imprimantes : 6
- Onduleurs : 5
- Vidéo projecteur : 1

Il est prévu, dans un futur proche, de renforcer les capacités des antennes régionales, afin de leur permettre de pouvoir traiter les données collectées au niveau infranational et de promouvoir la décentralisation de la base de données statistiques agricoles et alimentaires. En ce qui concerne le matériel roulant, la DSID dispose de 4 voitures et d'une cinquantaine de motos, toutes amorties, acquises entre 1986 et 1998.

Par ailleurs, depuis 2010, la DSID dispose d'une connexion internet hauts débits et envisage également de connecter ses antennes régionales afin de permettre le transfert des données, du terrain vers le bureau central, en temps réel. Enfin le budget de la DSID, exercice 2011, se présente comme suit :

- Budget général : 70 238 000 FCFA ;
- Budget d'investissement : 80 000 000 FCFA, dont 30 000 000 FCFA pour le Système permanent d'enquête (SPE) et 50 000 000 FCFA pour le Système d'alerte précoce.

2.8 Politique de diffusion des données statistiques agricoles et alimentaires

Il n'existe pas une politique formelle de diffusion des données statistiques agricoles et alimentaires. Cependant, il convient de souligner que par le passé, déjà en 2002, la DSID, dans le souci de contribuer au développement de l'utilisation de ces données ainsi que du fichier village, avait prévu de mettre en place une concession de diffusion de ces informations.

En effet, afin d'intensifier l'exploitation de la banque de données existante et d'accroître le nombre de demandeurs d'information et, partant, diversifier la nature même de ces demandes, il était important de dissocier la diffusion des données de leur production pour la rendre, à terme, complètement indépendante. Dans cette optique, il était prévu :

- La création d'une cellule indépendante de diffusion des informations du RNA et autres publications ;
- La création d'un site web pour assurer cette diffusion ;
- L'élaboration et l'édition d'un catalogue évolutif des produits du RNA ;
- L'édition de quatre bulletins trimestriels de la DSID ;
- L'élaboration de la typologie des utilisateurs ;
- La mise en place d'une base de données des utilisateurs ;
- L'installation d'un réseau informatique à la DSID pour faciliter les échanges d'informations ;
- L'élaboration d'un schéma type de diffusion des informations adapté à chaque catégorie d'utilisateurs.

Malheureusement, faute de financement adéquat, ce projet n'avait pas abouti.
Aujourd'hui, la diffusion des données statistiques agricoles et alimentaires se fait sur support papier et électronique et via les radios en fonction de la nature de l'information et pour les utilisateurs cibles suivants :

- Les directions techniques des ministères sectoriels impliqués dans les politiques de développement rural, le suivi des OMD et des stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Les OIG et PTF ;
- Les ONG et bureaux d'études ;
- Les chercheurs et étudiants.

Par ailleurs, la DSID par sa Division de la Documentation et de l'Information Agricoles (DDIA) œuvre à la mise en place d'un système national de documentation et d'information agricole (SNDIA) en procédant notamment à la réorganisation et la redynamisation du Réseau National d'Information et de Documentation Agricoles du Togo (RENIDAT). Elle travaille pour aller vers la documentation virtuelle.

La diffusion des données se fait également au cours de divers ateliers de lancement et d'évaluation de la campagne agricole. De même, la diffusion des données en temps réel sur le déroulement de la campagne agricole va se faire bientôt à travers le tableau de bord du MAEP en cours d'élaboration. Ces informations seront diffusées en boucle dans l'intérêt des utilisateurs.

Enfin, la DSID dispose d'une bibliothèque et d'une salle de lecture pour divers utilisateurs des données agricoles et alimentaires qui peuvent consulter sur place les rapports d'enquêtes spécifiques ou demander d'autres données sur supports papier et électronique.

2.9 Modalités de dialogue entre utilisateurs et producteurs

Pendant longtemps, au niveau du grand public, l'importance des données statistiques était mal perçue. La statistique était considérée comme un domaine réservée à une catégorie donnée d'utilisateurs et ces données étaient très peu utilisées. Dans le même temps, les moyens, aussi bien humains, matériels que techniques, devant permettre la production d'informations de bonne qualité étaient inexistants ; ce qui est encore le cas de nos jours. Dans ces conditions, producteurs et utilisateurs de données restent dans l'expectative, attendant des lendemains meilleurs (mise en œuvre effective de la SNDS).

Fort heureusement, le contexte évolue très rapidement et offre plus d'opportunités au système statistique. L'importance de la statistique devient de plus en plus évidente dans la prise de décision, quel que soit le domaine, ce qui donne plus de visibilité aux producteurs et aux utilisateurs.

Aujourd'hui, la demande statistique devient de plus en plus forte compte tenu, entres autres, de i) la globalisation de l'économie, ii) la nécessité de suivre et d'évaluer dans la transparence les politiques et stratégies de développement (OMD, DSRP, Initiative PPTE, etc.), iii) l'exigence des PTF quant à la gestion des programmes et projets (gestion axée sur les résultats (GAR), CDMT, etc.), iv) l'obligation de rendre des comptes à la population.

Au Togo, les principaux utilisateurs de données statistiques sont :

- Les institutions publiques (DGSCN, DPCA, ANSAT, DRH, DE, Cellule DSRP et OMD, les Directions régionales de la Planification, Direction de la Planification de l'Education, etc.) ;
- Les Agences du Système des Nations Unies (UNFPA, FAO, UNICEF, PNUD, OMS, PAM, UNESCO, ONUDI, ONUSIDA, etc.) ;
- Les institutions financières régionales et internationales (BCEAO, UEMOA, BM, FMI, BIDC, CEDEAO, etc.) ;
- Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), Chambre d'Agriculture, la Chambre des métiers, etc. ;
- Les chercheurs et étudiants ;
- ONG et Bureaux d'études.

Entre utilisateurs et producteurs de données (cf. paragraphes antérieurs), il n'existe pas encore un cadre formel de dialogue. Des initiatives sont en cours en vue de favoriser ce dialogue, notamment la création en 2005 de l'Association des Statisticiens et Démographes du Togo (ASTADEMO) dont les objectifs sont, entres autres, (i) la promotion du développement et du rayonnement des systèmes de production statistique dans le pays, (ii) l'assistance aux utilisateurs de données (publics, personne physique ou morale), (iii) la sensibilisation sur le bien fondé des études statistiques, démographiques et économiques.

Les moyens d'action consistent essentiellement en :

- Des réunions d'études, de concertation ou d'échange sur des sujets d'ordre statistique ;
- L'organisation de séminaires, de débats et d'ateliers et de toutes autres manifestations promotionnelles dans les domaines de la Statistique, de la Démographie et de l'Economie ;
- L'assistance aux pouvoirs publics ou à toute personne physique ou morale dans la recherche, l'élaboration et l'analyse de l'information statistique ;
- La livraison d'études spécifiques et d'analyse de situations conjoncturelles ;
- La publication et diffusion d'articles à caractère socio-économique.

Le dialogue est très souvent noué à l'occasion de la préparation des grandes enquêtes, notamment le RGPH, le RNAEP, etc. Tous les utilisateurs sont alors invités à exprimer leurs besoins spécifiques en données qui leur permettraient de générer des indicateurs pertinents, chacun dans son domaine. De même, lors des réunions du Comité PIB et des ateliers de restitution des résultats de sondage ou d'enquêtes agricoles, les utilisateurs et producteurs de données échangent sur divers aspects de la production statistique.

Les producteurs de données statistiques doivent absolument communiquer pour se faire comprendre, aussi bien des utilisateurs avertis que des autres utilisateurs au sens plus large, afin de lever les doutes ou suspicions qui pèsent parfois sur la qualité des produits. Des journées portes ouvertes et des forums devraient plus souvent être organisés afin que les utilisateurs puissent être plus éclairés et que leurs besoins soient correctement exprimés.

La commémoration, le 20 octobre 2010, de la première Journée Mondiale de la Statistique sous le thème « Célébrer les nombreuses avancées de la statistique officielle », a été une occasion propice de rencontres entre producteurs et utilisateurs de données. A cette occasion et au cours de l'une de ces rencontres, la Représentante de l'UNFPA au Togo, plusieurs ministres du Gouvernement dont la ministre en charge des statistiques et autres responsables, ont souligné l'importance des statistiques pour le développement socio-économique du Togo.
Enfin, dans le cadre de ce dialogue entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, un atelier d'information et de formation des chefs d'entreprises industrielles s'est tenu, le 26 janvier 2011 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Organisée par la DGSCN, cette rencontre avait pour but de sensibiliser ce public et de vaincre leur réticence à fournir des informations pour l'élaboration de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI).

2.10 Bases de données existantes et outils de diffusion des données et plateformes

L'accès aux technologies de l'information et de la communication constitue un enjeu majeur pour la satisfaction des besoins des utilisateurs : accélération dans le traitement des données, meilleure diffusion des informations ; réduction des coûts de diffusion, etc. Cependant, l'accès au TIC reste limité dans les services en charge de la production des données agricoles et alimentaires.

A la DSID, le développement d'une base de données dynamique a toujours été un des objectifs recherché par les premiers responsables. En effet, avec la réalisation des nombreuses enquêtes agricoles annuelles et des recensements nationaux de l'agriculture, la DSID détient une mine précieuse d'information sur le secteur agricole de notre pays. De nos jours, les

informations sont stockées sous forme de fichier Excel et ACCESS. La mise en place d'une base de données permet entres autres de :

- Sécuriser les données des différentes enquêtes et du recensement ;
- Faciliter l'accès aux données ;
- Assurer une cohérence entre les données des diverses enquêtes permanentes réalisées ;
- Offrir un cadre intégré de stockage de l'information statistique sur le secteur agricole ;
- Faciliter la réponse aux requêtes des différents utilisateurs dont notamment les organismes internationaux (questionnaires FAO notamment).

Les logiciels utilisés sont entre autres DBASE, ACCESS, SPSS et STATA. Dans le cadre du prochain recensement national de l'agriculture, il est prévu l'utilisation du logiciel Cs pro.
Le besoin de renforcement des capacités dans l'utilisation de ces logiciels et l'analyse des données agricoles demeurent toujours une préoccupation pour la DSID. Des actions en renforcement des capacités en traitement, analyse et archivage des données agricoles sont indispensables pour un meilleur fonctionnement de la direction.

Le tableau (annexe A2) fait le point des bases données existant et des outils de diffusion des données et plateformes.

2.11 Intégration régionale et assistance technique internationale reçue

Avec la création des communautés régionales, l'harmonisation des standards et des méthodologies s'impose pour des raisons évidentes de planification à l'échelle régionale et sous régionale des politiques de développement et de réduction de la pauvreté. A cet effet, la comparabilité des données statistiques devient une nécessité incontournable. L'adoption des classifications communes s'impose.

C'est dans ce contexte que la Direction des Statistiques agricoles du Togo a bénéficié d'appuis techniques multiformes de la part des PTF et apprécie par ailleurs toutes les actions visant à favoriser et renforcer l'intégration régionale dans l'intérêt de la production statistique.
La Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles (DESA) a assuré par le passé, avec l'assistance de la FAO puis de l'USAID dans le cadre du Programme de Libéralisation de la Commercialisation des Céréales (PLEC), un programme hebdomadaire de collecte et de diffusion des prix des produits agricoles sur les principaux marchés du Togo.

En outre, depuis 1996, après le 3ème Recensement National Agricole (RNA) financé par l'UE, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) a pu mettre en place, avec l'appui technique de la FAO, un système permanent d'enquête qui lui permet d'estimer la production agricole nationale et d'actualiser les données.

La DSID est membre de réseaux d'information comme le RESIMAO (Réseau de Système d'Informations de Marché en Afrique de l'Ouest), et apporte sa contribution au niveau du projet MISTOWA de l'IFDC Division Afrique basé à Accra au Ghana, après la conduite d'un SIM sur les intrants agricoles (AFAMIN).

Elle participe depuis 2004 à divers ateliers et séminaires organisés par le CILSS dans le cadre des concertations périodiques d'évaluation de la production agricole et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, les différents cadres de la DSID ont

bénéficié à plusieurs reprises de programmes de renforcement des capacités dans de nombreux domaines au Centre AGRHYMET au Niger.

Depuis 2008, le Togo reçoit les missions conjointes (Fews Net, USAID, FAO, AGRHYMET, CILSS) d'évaluation préliminaire de la campagne agricole afin d'établir le bilan vivrier prévisionnel et faire face à d'éventuelles pénuries alimentaires.

L'assistance technique reçue provient également d'AFRISTAT. C'est dans ce cadre que se situe la récente visite effectuée par le Directeur Général de cette institution, M. Martin BALEPA, du 16 au 18 mars 2011 au Togo où il a eu des discussions avec les responsables et les cadres des institutions coopérant avec AFRISTAT dont la DSID.

Par ailleurs, il convient aussi de souligner que la DSID a bénéficié de l'assistance technique et financière du PNUD en 2008, afin d'évaluer les dégâts causés au secteur agricole par les inondations.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, la DSID a reçu un appui méthodologique du FIDA et de la Banque Mondiale dans l'exécution des volets PADAT, PASA et WAAPP.

3 OUTPUTS, SOURCES DE DONNEES ET METADONNEES DES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

3.1 Les statistiques des cultures végétales

La production des statistiques des cultures végétales est l'apanage de la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation. Les principales sources de données statistiques agricoles sont les recensements agricoles, les enquêtes agricoles annuelles et les enquêtes spécifiques. Les principales données collectées et statistiques produites sont les superficies mises en valeur, les rendements, les productions, les bilans alimentaires prévisionnels et ex post, les prix sur les marchés ruraux, les stocks, etc.

3.1.1 Les principales sources des données statistiques sur les productions végétales

Les grandes activités menées par la DSID et qui constituent les sources de données et métadonnées des statistiques agricoles sont les suivantes :

- **Les Recensements Nationaux de l'Agriculture (RNA) :** la DSID en a déjà réalisé trois, notamment en 1972, 1982 et 1996. Elle se prépare à lancer le quatrième RNA cette année ; les travaux du TCP/TOG/3303 Recensement National de l'Agriculture ont débuté en avril 2011.

- **Le Dispositif de suivi de la campagne agricole** : ce dispositif est basé sur un réseau d'enquêteurs présents sur toute l'étendue du territoire. Les enquêteurs sont chargés de collecter toutes les informations qualitatives sur le déroulement, en temps réel, de la campagne agricole qui permettent d'alimenter le tableau de bord du Ministère.

- **Le Système Permanent d'Enquête (SPE) : l**e système permanent d'enquête (SPE) est un dispositif léger de collecte de données mis en place après le recensement national agricole réalisé en 1996. Il permet d'assurer la pérennité de la production annuelle des principales informations sur le secteur agricole.

Les données collectées et traitées permettent entre autres d'évaluer la situation agricole et alimentaire du pays et la contribution du secteur agricole au Produit Intérieur Brut (PIB).

3.1.2 Le Système Permanent d'Enquête (SPE)

a) <u>les principales activités de la DSID</u>

- Confection des documents techniques ;
- Collecte des données sur le terrain ;
- Traitement informatique de ces données ;
- Publication du rapport d'analyse.

b) le plan d'échantillonnage du SPE

Le SPE est bâti sur un échantillon suffisamment représentatif de 7.200 exploitations agricoles sur les 428.150 dénombrées au niveau national. Pour l'échantillonnage, la technique utilisée est basée sur l'analyse statistique des données du pré-recensement et du recensement national agricole proprement dit.

Cette analyse a conduit à définir des critères de stratification qui sont la taille (nombre de personnes) et la superficie cultivée en céréales par exploitation. Quatre strates comportant chacune des Zones de Dénombrement (ZD) homogènes ont été définies. Un échantillon de 1.500 exploitations agricoles a été constitué et réparties par région comme suit :

- Maritime : 352
- Plateaux : 444
- Centrale : 216
- Kara : 232
- Savanes : 256

c) Le questionnaire et le manuel d'instruction

Le *Questionnaires :* Quatre types de questionnaires sont utilisés ;

- Le questionnaire exploitation,
- Le questionnaire parcelles,
- Le questionnaires rendements,
- Le questionnaire cheptel.

Manuels d'instructions : Ils sont au nombre de trois :

- Manuel d'instructions aux enquêteurs ;
- Manuel d'instructions aux contrôleurs ;
- Manuel d'instructions aux superviseurs.

d) Les données collectées

Ce dispositif permet de collecter les données suivantes :

- Productions vivrières (mesures objectives des parcelles, mesure des rendements et estimation de la production);
- Cultures de rente (café, cacao et coton);
- Cultures maraîchères (Collecte de données non renouvelée par manque de ressources financières);
- Elevage (effectifs, prophylaxie, type d'élevage, habitat etc.).

3.1.3 Relevés de prix sur les marchés ruraux (SIM)

La DSID assure également la collecte régulière des prix sur une centaine de marchés ruraux du pays. Bien que les informations recueillies ne couvrent pas toutes les variables des transactions, notamment les quantités des denrées agricoles commercialisées, les variations des stocks et les conditions de transport de ces produits, elles contribuent sûrement à l'élaboration des comptes nationaux et à prévoir les tensions éventuelles sur les marchés.

Par ailleurs, il faut reconnaître qu'en dehors du SIM de la DSID, d'autres systèmes de collecte des prix existent dans le pays, sans aucune collaboration entre eux. Aujourd'hui, au regard de la nouvelle donne, l'information de marché se présente, non seulement comme un vecteur déterminant de croissance et de compétitivité de l'agriculture, mais aussi et surtout comme des indicateurs fiables dans le cadre de la promotion et du renforcement du commerce transfrontalier des produits agricoles de base et de la lutte contre la vie chère et l'insécurité alimentaire.

Le relevé des prix au producteur se fait par la DSID, une fois par mois, sur les marchés ruraux et semi-urbains à l'aide du questionnaire conçu à cet effet. Trois passages sont effectués dans la journée : au commencement du marché ; en pleine animation ; et à la fin du marché. A chaque passage, des pesées de trois mesures différentes de l'unité locale sont faites et, pour chaque mesure, le prix est relevé. Enfin, la moyenne des pesées et des prix est calculée, pour avoir le prix moyen par kilogramme du produit pour la journée (FCFA/KG).

Il convient de préciser que le relevé des prix sur les marchés ruraux ne concerne pas le commerce de gros. Cependant, pour avoir le prix du gros, le poids du contenu d'un sac est calculé en multipliant le nombre de petites mesures contenu dans un sac par le poids de la mesure. Le prix du sac ramené au kilogramme s'obtient alors en multipliant le prix du kilogramme de produit par le poids du sac.

L'ANSAT procède également à la collecte hebdomadaire des prix de quelques produits de base (maïs, sorgho, mil, riz, niébé et gari) sur vingt quatre (24) marchés du Togo. Ces données sont ensuite transmises à la présidence de la république, au MAEP, puis diffusées par la radio télévision nationale.

La Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence suit également, depuis peu, la mercuriale des denrées alimentaires de base sur six (6) marchés de Lomé. Le dispositif est pratiquement réduit à un seul agent qui collecte chaque semaine les prix sur ces marchés de la capitale. Les données sont ensuite publiées hebdomadairement dans le quotidien national « Togo-Presse ».

Il convient de préciser par ailleurs que la collecte des prix des produits d'origine animale est inexistante dans le pays, le Togo n'étant pas un pays d'élevage et la production animale y est structurellement déficitaire. Cependant, l'appartenance des SIM du Togo au RESIMAO pourrait permettre la mise en place rapide d'un SIM de bétail.

3.1.4 Etablissement du bilan vivrier

La politique du Gouvernement togolais en matière de sécurité alimentaire est basée prioritairement sur la couverture des besoins alimentaires de la population par la production nationale, sans tenir compte des aides alimentaires, des importations et réexportations de denrées alimentaires de base qui restent pour le moment marginales. Dans ce contexte, la DSID établit chaque année les bilans vivriers, prévisionnel et ex post en ne tenant compte que des disponibilités vivrières du pays issues d'une campagne agricole à l'autre et des besoins de consommation de la population courante.

3.1.5 Evaluation des stocks céréaliers

En décembre 2010, la DSID a procédé à l'évaluation des stocks céréaliers dans le pays grâce à l'appui financier de la FAO, et ceci, à l'issue de la dernière phase d'exécution de la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie de plan d'action triennal adoptée en 2008 par le Gouvernement.

3.1.6 Le système d'alerte précoce (SAP)

A l'instar des pays membres du CILSS, le Togo a mis en place le SAP pour (i) la prévention des pénuries alimentaires par un dispositif national de suivi de la situation agricole, alimentaire et nutritionnelle du pays ; (ii) l'évaluation des dégâts causés par des catastrophes (inondations, sécheresse, attaques des nuisibles des cultures, etc.) au secteur agricole ; et, éventuellement (iii) contribuer à la gestion concertée de ces dégâts.

Ce système intégré d'alerte précoce s'appuie sur les structures existantes qui suivent habituellement la disponibilité des produits de base, la stabilité des approvisionnements, l'accès de tous à ces approvisionnements et l'utilisation biologique de la nourriture (relation santé-nutrition).

Ces systèmes existants opèrent chacun dans son domaine, comme mentionné dans les paragraphes antérieurs, d'où la nécessité de les intégrer au sein du dispositif national capable de croiser toutes les données et d'analyser de manière plus efficiente toutes les informations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et permettre une alerte rapide grâce à la mobilisation des décideurs.

Le dispositif, pour bien fonctionner et être utilisé correctement, dispose d'un Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA), des Comités Techniques Régionaux de Sécurité Alimentaire (CTRSA) et d'un Secrétariat Technique National (STN) au service du Comité National. Enfin, des Groupes de Travail Pluridisciplinaires (GTP) se chargent de la collecte, de l'harmonisation et de la validation des informations.

3.1.7 Enquêtes spécifiques

La DSID a réalisé les enquêtes spécifiques suivantes :

- Coton, en collaboration avec la SOTOCO ;
- Maraîchage ;
- PLEC ;
- Café et cacao, en collaboration avec l'ACDR ;
- AFAMIN, en collaboration avec l'IFDC, AFITO et les CRA.

3.2 Les statistiques animales

Au Togo, l'élevage est associé directement avec l'agriculture. De ce fait, la structure de production des statistiques de l'élevage devrait être la même que celle des statistiques agricoles. Cependant, les statistiques liées au cheptel et aux conditions de sa promotion sont produites par la Direction de l'Elevage qui est sous-tutelle du MAEP. Pour cela, les agents chargés de l'élevage (les vétérinaires) sont affectés au niveau de chaque préfecture. Leur rôle est de fournir régulièrement les informations sur l'état sanitaire et nutritionnel du bétail ainsi que des informations sur les effectifs du bétail.

La méthodologie de collecte des données de l'élevage par la DSID repose sur le dispositif mis en place dans le cadre du SPE décrit dans le paragraphe 3.1.2. La collecte se fait par les agents enquêteurs, à l'aide de la fiche cheptel, en deux (2) passages (effectif au 30 juin et au 31 décembre) dans les exploitations faisant partie de l'échantillon (1 500 exploitations) suivi chaque année. Ces données sont ensuite traitées au Bureau central mais ne sont plus diffusées depuis 1999 pour des raisons diverses.

En revanche, la Direction de l'Elevage publie des estimations sur les effectifs du cheptel, se basant sur les données du RNA de 1996, auxquelles sont appliqués des taux de croît.

3.3 Les statistiques de la pêche

Ces statistiques sont l'apanage d'une seule structure qui est la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA). Les domaines concernés sont :

- La production de poissons selon différentes formes ;
- Le commerce extérieur de poissons ;
- Le prix du poisson.

Il s'agit à ce niveau de statistiques administratives issues des informations remontées par les services déconcentrés qui sont essentiellement localisés au port de pêche et à Nangbéto. Vu le caractère restreint de ces deux points de collecte, ces statistiques ne peuvent être considérées représentatives du territoire national. Des enquêtes à couverture nationale manquent cruellement dans ce domaine.

3.4 Les statistiques forestières

Au Togo il n'existe pas une structure créée par les textes, chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques forestières.

Cependant, il convient de préciser qu'en 2007, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) a mis en place un Système d'Information des Produits de la Filière Forêt et Bois au Togo, développé dans le cadre du Projet OIBT PD 168/02 Rev.1 (M) « Mise en place d'un système de collecte, de saisie, de traitement et de diffusion des statistiques sur la forêt et le bois au Togo ». La Base de données STATFORBOIS a alors été créée ; mais faute de ressources financières, elle n'a pas été régulièrement alimentée.

Entre temps, en 1996 pour remédier à cette situation, le Togo a mis en place un comité inter-services chargé de la collecte des informations forestières. Ce comité est constitué des services et institutions que sont l'ODEF, la DPF, la DPCEF, la DFC, le PAFN, la DEGRM, la DSID.

L'ODEF et le PAFN jouent le rôle de coordinateur informel du comité. L'ODEF ou le PAFN, en relation avec les autres services membres du comité, ont la charge de collecter, d'analyser, de traiter et de diffuser les informations statistiques aux services et organismes demandeurs.
Les domaines thématiques de statistiques couvertes par ces structures membre du comité sont :

- Données économiques générales : PAFN, DSID, ODEF, DOUANE
  Ces données concernent la population, le taux d'accroissement des populations, le PIB, le PIB par habitant, la valeur totale des exportations, et des importations des produits forestiers, y compris les produits forestiers non ligneux, la valeur des importations de produits d'origine forestière.

- Situation de l'utilisation des terres, superficies des forêts naturelles : DPCEF et DSID
  Ce sont des données qui ont trait à l'utilisation des terres arables actuellement cultivées, aux terres non couvertes de végétations forestières, aux superficies des forêts denses (dont mangroves) et des formations forestières ouvertes, à l'état des ressources forestières et aux superficies des eaux de surface, au taux de déforestation, etc.

- Conservation et aménagement : DPCEF, ODEF et DFC
  Ces entités sont chargées de collecter des informations sur la superficie totale des réserves forestières (forêts classées) dont les superficies de forêts denses et celles de forêts naturelles soumises à un régime d'aménagement, les superficies des Parcs Nationaux et Réserves de faune, etc.

- Plantations forestières : ODEF et DPF
  Les données recueillies concernent pelle mêle, la destination des plantations, leurs superficies totales dont celle des plantations pour le bois d'œuvre, celle des plantations pour les bois industriels (pâtes, mines, services etc.) et celle des plantations destinées au bois de feu. Les informations collectées se rapportent également à la propriété des plantations, à savoir, le domaine de l'Etat, les plantations communautaires,

privées, au rythme des plantations selon le type de propriété, aux superficies plantées par espèce, etc.

- Disponibilité de ressources forestières : ODEF, DPF, PAFN, DPCEF et DSID
  Ces données sont : superficie totale de forêts naturelles denses par habitant, superficie de plantation forestière par habitant, possibilité de production réalisable des forêts naturelles (aménagées ou non), plantations de bois d'œuvre, de bois de feu, leur disponibilité par an et par habitant.

- Production : ODEF et DPCEF
  Ensemble, ces deux structures publiques sont chargées de produire des données se rapportant (i) aux quantités par catégorie de produits enlevés des forêts et (ii) aux produits transformés.

3.5 Les ressources en eau

Les questions liées à l'eau sont d'une extrême importance dans tous les domaines, qu'il s'agisse des eaux de pluie, de la mise en valeur et de la gestion des eaux superficielles ou souterraines, de la pollution ou tout simplement de l'accès à l'eau potable, etc.

L'hydrographie du Togo est régie par les Monts Togo qui constituent la ligne principale de partage des eaux: au nord et à l'ouest de la chaîne montagneuse, se trouve le bassin de l'Oti et ses affluents (environ 48% du territoire) s'écoulant vers le Ghana ; au sud et à l'est, les bassins du Mono (38%) et du Lac Togo (15%). Il s'y ajoute quelques bassins frontaliers à l'est du pays. A l'exception des rivières du nord et de l'extrême nord, tous les cours d'eau relativement importants du pays prennent leur source dans la chaîne des Monts Togo qui influence considérablement leurs régimes hydrologiques.

Les eaux souterraines au Togo sont emmagasinées dans trois grandes formations aquifères:

- Le socle granitique, gneissique, micaschisteux ;
- Le sédimentaire ancien de l'Oti constitué d'argiles, argilites et de grès ;
- Le bassin sédimentaire côtier.

D'une manière générale, le Togo dispose d'abondantes ressources en eau. La pluviométrie varie de moins de 800 mm sur le littoral à 2000 mm dans les régions montagneuses au Sud-Ouest. Le volume d'eau pluviale est de l'ordre de 70 milliards de mètres cubes en moyenne par an pour l'ensemble du Pays (Mission OMD, 2007).

Ce volume d'eau ainsi généré par les précipitations constitue la base des ressources en eau renouvelables du pays. Les ressources en eau renouvelables sont estimées à 19 milliards de mètres cubes d'eau par an dont environ 10 milliards de mètres cubes d'eaux superficielles renouvelables par an que drainent les trois (3) principaux bassins hydrographiques du pays (Oti, Mono et Lac Togo) et environ 9 milliards de mètres cubes d'eaux souterraines renouvelables par an contenues dans le socle et dans les formations sédimentaires.

En ce qui concerne la qualité de ces ressources en eau, surtout celles de surface il convient de souligner qu'elle subit une dégradation surtout liées :

- A l'insuffisance dans l'observation des règles d'hygiène dans les établissements humains ;
- Aux activités industrielles qui génèrent des effluents bruts qui sont déversés sans traitement dans les cours d'eau ;
- Aux activités de la pêche par l'utilisation des pesticides naturels et de synthèse ainsi que des explosifs dont les données statistiques sont mal connues ;
- Aux activités d'élevage, à l'abreuvage et à la pâture des animaux qui divaguent dans les lits des cours d'eau en période d'étiage ;
- Aux activités agricoles par l'utilisation des engrais et des pesticides qui, lessivés par les eaux courantes se retrouvent dans les cours d'eau ;
- A la salinisation des eaux de puits aux abords de la mer.

Par ailleurs, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations, surtout en milieu rural, est essentielle pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la croissance économique. C'est pourquoi le Gouvernement du Togo accorde une importance particulière à l'amélioration de la gestion et de la conservation des ressources en eau du pays. Il développe en outre une vision globale des questions relatives à cette ressource, notamment en ce qui concerne sa maîtrise, son contrôle et son utilisation rationnelle, équitable et durable. La vision nationale de l'eau à l'horizon 2025 se caractérise par :

- Une eau potable en quantité suffisante, une infrastructure sanitaire adéquate et un environnement sain à la portée de chaque personne ;
- Une eau pour les besoins agricole, halieutique et une alimentation suffisante et régulière en quantité et en qualité pour toute la population et les écosystèmes conservant leurs fonctions hydrologiques, biologiques et chimiques ;
- Une eau pour les besoins essentiels des populations, la production d'énergie, la production de l'industrie, la production alimentaire, la préservation des écosystèmes et sans inondation ni conflits frontaliers.

L'amélioration durable de l'accès équitable des populations rurales et semi urbaines à l'eau potable et à un assainissement moderne est au centre de la Politique Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPA) adoptée le 5 juillet 2006. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- Faire une meilleure planification des ouvrages (répondre à la demande, augmenter la couverture des services, éviter des incohérences, etc.) ;
- Maintenir un niveau de service satisfaisant (professionnaliser l'exploitation, faire jouer la satisfaction des usagers) ;
- Garantir la pérennisation des investissements réalisés (améliorer l'entretien des ouvrages, sécuriser son financement, prévoir le financement du renouvellement) ;
- Assurer une gestion rationnelle et durable de la ressource (assurer l'équité d'utilisation de la ressource et sa protection).

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques définis consistent à :

- Renforcer l'appropriation des points d'eau par les communautés ;
- Renforcer leur implication dans la gestion de ces points d'eau ;
- Renforcer la prise en charge des coûts des points d'eau.

Les principes et approches qui sous tendent cette politique sont les suivants : l'eau et la santé ; eau payante ; le financement du service de l'eau par l'eau ; la responsabilisation des usagers ; l'approche participative ; l'approche par la demande ; l'approche genre ; etc.

Toutes ces actions concourent à améliorer considérablement le taux d'accès à l'eau potable dans le pays qui est théoriquement de l'ordre de 35% en milieu rural et semi urbaine, sans tenir compte des multiples pannes affectant les ouvrages et de 40% environ en milieu urbain.
En matière de gestion durable des ressources en eau, il convient de mentionner la création, le 21 novembre 2006, d'un Partenariat National de l'Eau (PNE) dont l'ambition est de réunir tous les acteurs du domaine de l'eau autour de la gestion intégrée des ressources en eau dont le document clef est la loi portant Code de l'eau adoptée en juin 2010.

Enfin, en ce qui concerne l'utilisation de l'eau agricole, c'est-à-dire, l'eau partiellement ou totalement maîtrisée à des fins agricoles, elle est marginale au Togo. En effet, selon les données publiées par la DSID, seulement 2% des parcelles mises en valeur sont irriguées chaque année dans le pays. Il y a donc des actions urgentes à entreprendre dans ce domaine, afin de soustraire l'agriculture togolaise entièrement pluviale des effets pervers des aléas climatiques récurrents et d'accroître, chaque année un peu plus, les disponibilités alimentaires dans le pays.

C'est dans ce contexte que sont en cours de réalisation le Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de Mission Tové (PARTAM) et le Projet d'aménagement hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM) sur financement de la BADEA et du Fonds Saoudien. De même, un important volet "aménagements hydro agricoles" est inscrit dans le PNIASA dont la mise en œuvre couvre la période 2011-2015, dans le cadre de l'intensification de la production vivrière, de la diversification et promotion des cultures d'exportation, l'intensification de l'élevage et de la production piscicole.

Auparavant en 2006-2007, le Ministère de l'Eau et des Ressources hydrauliques, sur financement du PNUD à travers le Programme d'Urgence pour la Réduction de la Pauvreté (PURP), a procédé au recensement des aménagements de conservation des eaux (barrages, retenues d'eau, forages et puits prioritairement destinés à l'agriculture) dans les Régions des Plateaux, Centrale et de la Kara.

Cette opération visait à faire l'état des lieux de ces ouvrages et aménagements et à mettre en place une base de données statistiques en vue d'une meilleure planification des actions à mener pour leur réhabilitation et leur mise en valeur afin de mieux organiser les bénéficiaires pour une meilleure appropriation, l'accroissement de leur revenu et la réduction de la pauvreté et la faim dans ces régions.

Dans ce domaine, une autre étude sur l'état des lieux des retenues d'eau et aménagements hydro agricoles situés en aval, sur l'ensemble du territoire national, réalisée par la DAER, Ministère délégué en charge des infrastructures rurales, avec le soutien technique et financier de la FAO, a été validée les 21 et 22 avril 2011à Lomé. Elle avait pour objectifs spécifiques de :

- Faire l'inventaire des retenues d'eau et des barrages collinaires existant au Togo ;
- Faire l'état des lieux de cinq retenues dans chaque région ;
- Apprécier la superficie aménagée et aménageable en aval de chaque ouvrage ;

- Faire une évaluation sommaire des coûts de réhabilitation de chaque ouvrage ;
- Faire l'état des lieux de la mise en valeur des sites aménagés ;
- Faire la cartographie des ouvrages existants et des ouvrages à aménager.

Une vingtaine de sites aménageables a été retenue et sont répartis par région comme suit :

- Maritime : 4 (Ati Apédokoé, Avédjéta, Nymassiva, Adomi) ;
- Plateaux : 4 (Akparé, Avétonou, Morétan, Naolo) ;
- Centrale : 2 (Adjengré, Tabindé) ;
- Kara : 5 (Léziyo, Nangbani, Binakparba, Pagouda, Anima) ;
- Savanes : 5 (Namoundjoga, Boadé, Tanlona, Nabonga, Sintoti).

3.6 La consommation, le commerce, la population et autres indicateurs pertinents pour le secteur de l'agriculture

Les données sur la consommation, le commerce et la population sont indispensables dans l'établissement du bilan alimentaire au plan national et infranational.

Au Togo, les données sur la consommation utilisées jusqu'alors sont issues de l'Enquête Budget Consommation de 1990 qui a établi les normes annuelles moyennes de consommation per capita des principales denrées alimentaires de base comme indiqué dans le tableau suivant. Ces normes ont été établies sur la base des revenus, des habitudes, des rations alimentaires et de la structure et fréquence de consommation de la population dans chaque région, puis consolidées au plan national. Elles datent de 1990 et sont obsolètes de nos jours. Une autre enquête du même genre devrait être faite en vue de leur actualisation ou bien adopter tout simplement les normes de consommation FAO.

Tableau 2**: Norme annuelle de consommation (Kg) per capita des principaux produits**

Produit	Norme
Maïs	85
Sorgho / Mil	40
Riz décortiqué	12
Fonio	2
Blé	4
Igname	70
Manioc	75
Autres tubercules	9
Haricot	9
Arachide	3
Autres légumineuses	1

Il convient de reconnaitre que ces normes de consommation sont aujourd'hui obsolètes. Cependant, en l'absence de données actualisées, elles sont toujours utilisées dans l'établissement du bilan vivrier. En dehors du bilan vivrier, les données de consommation sont importantes afin de déterminer :

- Le comportement alimentaire de la population en milieu rural et urbain ;
- L'évolution de la structure de la consommation ;
- Le rapport entre le revenu et la demande alimentaire ;
- La substitution alimentaire pour combler d'éventuel déficit alimentaire ;
- L'inégalité dans l'accès à l'alimentation ;
- La part des principaux produits alimentaires dans les dépenses de consommation.

En matière de consommation, les résultats de l'enquête QUIBB (2006) révèlent ce qui suit :

- Qquelque soit le milieu de résidence, l'alimentation occupe au moins 42% des dépenses de consommations totales des ménages ;
- La part relative des dépenses alimentaires reste largement supérieure à 45% quelque soit le quintile des dépenses considéré ;
- A Lomé la capitale, l'alimentation représente moins de 50% des dépenses des ménages ;
- Indépendamment du statut de pauvreté, le poste de dépenses « Alimentation et Boissons non alcoolisées » occupe le premier rang suivi des dépenses extraordinaires qui regroupent les dépenses de fêtes, des grandes cérémonies, etc. ;
- Par rapport au moyen d'acquisition des produits de consommation, 89% des produits sont achetés. Que ce soit à Lomé ou dans les autres milieux urbains et en milieu rural, les produits destinés à la consommation sont majoritairement achetés ;
- Les céréales interviennent beaucoup dans les consommations alimentaires au Togo. Plus de 25,5% des dépenses de consommations alimentaires sont consacrées à ce groupe de produits.

Les statistiques sur le commerce des produits alimentaires de base, notamment le maïs, le gari, etc. sont produites par les services compétents du ministère en charge du commerce, de la douane et par la DGSCN. Ces données ne sont pas toujours accessibles à cause du cloisonnement du système statistique national. Cependant, depuis 2010, grâce au groupe de travail pluridisciplinaire mis en place dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité au Togo à travers le Cadre Harmonisé, sur financement d'AGRHYMET, l'accès à ce type de statistiques devient de plus en plus facile.

Il faut reconnaitre aussi que dans un passé récent, le commerce transfrontalier de ces produits de base n'était pas officiellement autorisé car les spéculateurs ont souvent tendance à créer des pénuries artificielles dans le pays, ce qui risquait de compromettre la politique de l'autosuffisance alimentaire prônée par les autorités. Mais grâce à l'intégration économique sous régionale (CEDEAO, UEMOA) et à la faveur de l'accroissement de la production des produits vivriers, le Togo dégage des excédents alimentaires exportables, surtout de maïs et de racines et tubercules. Cependant, pour l'heure, aucun dispositif n'est mis en place pour évaluer le flux transfrontalier, surtout au départ des localités situées le long des frontières. Les autres indicateurs pertinents pour le secteur de l'agriculture concernent les résultats des trois dernières campagnes agricoles.

En effet, malgré les aléas climatiques, les performances du secteur agricole ne cessent de s'améliorer au regard de l'accroissement de la production vivrière, en général et de la production céréalière en particulier, résultat tangible des efforts de tous les acteurs impliqués dans le développement de l'agriculture, moteur de la relance de l'économie nationale.

Depuis l'adoption en 2008 de la stratégie de relance de la production agricole, les disponibilités alimentaires sont de plus en plus consistantes et remarquables au travers de l'approvisionnement régulier des marchés et de la stabilité des prix de ces denrées, accessibles à toutes les couches de la population.

Cette situation répond donc favorablement aux préoccupations des autorités du pays qui ont fait de l'autosuffisance alimentaire une étape importante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, surtout en milieu rural au Togo. Pour cette raison, depuis trois campagnes agricoles, des actions visibles sont entreprises par le gouvernement, avec l'aide des partenaires techniques et financiers, en faveur des producteurs et de leurs groupements afin d'intensifier la production et surtout, de maintenir le nouveau rythme imprimé au secteur agricole.

Dans ce contexte, une attention particulière est accordée au surplus de production, surtout aux excédents de maïs dont la mobilisation et l'écoulement devraient encourager le monde paysan dans son ensemble et donner beaucoup d'espoir aux producteurs céréaliers en particulier, en matière de débouchés avérés et de commercialisation, synonyme d'accroissement sensible de leurs revenus.

Ceci est d'autant plus important qu'à compter de cette année 2011, et ce, pendant cinq ans, les acquis obtenus en 2008-2010 devront être consolidés et rentabilisés au travers de l'exécution du PNIASA dont les résultats devraient permettre au Togo de devenir, sans aucun doute, un pays exportateur de céréales, surtout de maïs.

C'est ainsi qu'au terme de l'évaluation des stocks céréaliers en décembre 2010, grâce à l'appui financier de la FAO, les résultats suivants ont été enregistrés : le stock physique de céréales entreposé dans les magasins des groupements de producteurs et des exploitants individuels était de 55 977 tonnes dont 37 346 tonnes de maïs (67%). Ce stock était réparti par région comme suit :

- Maritime : 3 749 T (7%) dont 3 255 T de maïs ;
- Plateaux : 11 146 T (20%) dont 8 664 T de maïs ;
- Centrale : 13 175 T (24%) dont 8 915 T de maïs ;
- Kara : 12 424 T (22%) dont 7 593 T de maïs ;
- Savanes : 15 482 T (27%) dont 8 918 T de maïs.

Quant au stock résiduel de la campagne agricole 2009/2010, il était de 968 tonnes dont 631 tonnes (65%) de maïs, soit 0,1% des disponibilités nettes au titre de ladite campagne. Ainsi au plan national, la situation des principaux stocks de maïs au niveau des groupements de producteurs est présentée dans le tableau suivant.

Au titre donc de la campagne agricole 2010/2011, les stocks enregistrés au niveau des ménages d'exploitants agricoles issus de l'échantillon du Système Permanent d'Enquête ne sont pas commercialisables à grande échelle et sont prioritairement destinés à satisfaire les besoins alimentaires de ces ménages.

En revanche au niveau des groupements de producteurs, les stocks de céréales, notamment de maïs, sont relativement importants et des points de collecte peuvent être déterminés dans chaque préfecture, en tenant compte de l'importance des stocks dans les cantons.

Dans les Régions Centrale et des Savanes, les gros producteurs de céréales, notamment dans les Préfectures de Tchamba et de l'Oti, sont particulièrement entreprenants et peuvent, à la longue, avec l'encadrement nécessaire, se transformer en leaders dans l'agribusiness au Togo. Enfin, d'autres indicateurs pertinents pour le secteur de l'agriculture sont consignés dans le tableau en annexe 1.

3.7 Nomenclature et liens avec les classifications internationales (système de codes)

Pour garantir une bonne comparabilité des données statistiques à l'échelle d'un grand nombre de pays, il est important d'harmoniser les méthodologies de collecte, les concepts, les définitions, les codes et nomenclatures des produits et autres domaines de la statistique. C'est ainsi qu'au niveau d'AFRISTAT, les nomenclatures d'activités (NAEMA) et de produits (NOPEMA) ont fait l'objet du règlement n° 001/CM/2000 adopté par le Conseil des Ministres de cette Institution lors de sa session du 19 septembre 2000 à Paris.

Au Togo, ces nomenclatures sont largement utilisées par la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) et dans une moindre mesure par la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID). Cette situation devrait certainement être corrigée lors du prochain Recensement National de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (4e RNAEP).

La correspondance de cette nomenclature utilisée au Togo avec la classification de la FAO est présentée dans le tableau en annexe A10.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la nomenclature utilisée au Togo par la DGSCN n'est pas assez exhaustive et n'est pas aussi fournie que celle utilisée par la FAO. En effet au Togo, un certains nombre de produits sont regroupés sous une seule appellation (famille), alors qu'au niveau international, les produits dérivés ou appartenant à une même famille sont différenciés et pris en compte individuellement. C'est le cas par exemple des agrumes, des légumes, des plantes et fleurs, de la volaille, des œufs, etc.

La nomenclature utilisée au Togo a donc besoin d'être complétée, afin de différencier le plus de produits possible par rapport au groupe.

3.8 Limites des statistiques agricoles et alimentaires disponibles

Malgré les efforts des autorités pour rendre le système de collecte des informations agricoles et alimentaires performant, le secteur primaire étant le moteur de l'économie, des difficultés existent et elles pourraient à terme menacer la fiabilité des données produites.

Le problème le plus important concerne l'absence de recensement agricole depuis plus de 10 ans, le dernier remontant à 1996. Le Système Permanent d'Enquête (SPE) mis en place depuis lors donne des signes d'essoufflement et la base de sondage sur laquelle repose tout le dispositif de collecte d'information commence à s'effriter. La réalisation du 4e RNAEP s'avère donc indispensable pour la fiabilité des données collectées.

Actuellement le niveau d'analyse des données se limite à la préfecture. Il faudra, dans la perspective de la décentralisation, traiter et analyser les données au niveau inférieur, c'est-à-dire, niveau canton et même pourquoi pas, descendre jusqu'au niveau village. Afin d'atteindre cet objectif, le renforcement des capacités matérielles et techniques est nécessaire au niveau des régions afin de décentraliser le traitement et l'analyse des données et favoriser la disponibilité des informations dans ces localités en temps réel.

Concernant particulièrement le relevé des prix sur les marchés ruraux, le retard est encore flagrant. La diffusion de ces informations a lieu, dans le pire des cas, après la campagne agricole, alors que la collecte se fait mensuellement.

Actuellement, les statistiques concernant certaines cultures ne sont pas du tout disponibles, notamment celles des fruits et légumes, de même que les statistiques se rapportant à la culture des fleurs. Par ailleurs, des efforts doivent être faits pour renforcer le dispositif de collecte des informations en ce qui concerne le cacao, le café et d'autres produits comme le karité et la noix cajou, ainsi que dans le domaine de l'élevage et de la pêche.

Les technologies de l'information et de la communication doivent être mises à profit afin de résoudre un tant soit peu les problèmes de retard dans le traitement, l'analyse et la diffusion des données. Pour la première fois au Togo, en décembre 2010, les GPS ont été introduits dans la réalisation d'une enquête dans le secteur agricole. Cet effort doit être poursuivi, afin de vulgariser l'utilisation de cet outil pour faire, entres autres, la mesure des parcelles mises en valeur et fiabiliser les données à tout point de vue.

Il faut enfin reconnaître que les informations collectées au cours de la campagne agricole restent classiques (superficies, rendements, productions, prix) et manquent parfois d'exhaustivité. De nouveaux indicateurs doivent être recueillis au fur et à mesure de l'évolution du contexte socio économique du pays, particulièrement du monde rural. Les données relatives à l'utilisation des engrais, des semences améliorées, de l'eau agricole, du tracteur pour certaines opérations culturales, au crédit agricole, au coût de production, au traitement post récolte des cultures, etc. devront systématiquement être collectées au cours de l'enquête agricole chaque année.

4 VUE D’ENSEMBLE DES BESOINS DES UTILISATEURS POUR LES STATISTIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Comme souligné dans les paragraphes antérieurs, les statistiques en général et agricoles en particulier, sont des outils puissants de développement, de planification et de suivi évaluation indispensables à tous les acteurs intervenant dans tous les secteurs de la vie moderne. En effet, quel que soit le domaine, public ou privé, toutes les actions pertinentes et décisives qui concourent prioritairement à éradiquer la faim et la malnutrition reposent sur des données que chaque décideur souhaite fiables et suffisamment désagrégées.

4.1 Décideurs du secteur public

Les statistiques agricoles et alimentaires sont nécessaires aux décideurs du secteur public dans (i) l’élaboration des comptes nationaux, (ii) la production de l’indice des prix à la consommation des ménages, (iii) le suivi de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et des OMD, etc.

Pour ce faire, l’autorité publique a besoin de statistiques pour élaborer des indicateurs de suivi objectivement vérifiables (Cf. tableau en Annexe A3). Ces besoins se présentent comme suit :

Tableau 3**: Besoins des utilisateurs pour les statistiques agricoles et alimentaires**

<table>
<tr><th>Agriculture</th><th>Elevage</th></tr>
<tr><td rowspan="5">□ Superficies mises en valeur sous toutes ses formes ;
□ Utilisation d’intrants agricoles (engrais, semences, produits phytosanitaires) ;
□ Données météorologiques ;
□ Rendements des cultures ;
□ Traitement post récolte ;
□ Crédit agricole ;
□ Coût de production ;
□ Dépenses publiques et privées, par branche d’activité, dans le secteur agricole ;
□ Productions des principales cultures vivrières et d’exportation ;
□ Eau agricole ;
□ Production fourragère ;
□ Agroforesterie ;
□ Prix ;
□ Stocks alimentaires ;
□ Bilan alimentaire ;
□ Machinisme agricole ;
□ Prévision des récoltes ;
□ Etat des sols cultivables ;
□ Feux de brousse ;
□ Etc.</td><td>□ Effectifs du cheptel ;
□ Aliments du bétail ;
□ Etat sanitaire des animaux ;
□ Epizooties ;
□ Etc.</td></tr>
<tr><td>Pêche</td></tr>
<tr><td>□ Productions suivant le type de pêche ;
□ Nombre de pêcheurs ;
□ Flottille ;
□ Etc.</td></tr>
<tr><td>Commercialisation des produits alimentaires</td></tr>
<tr><td>□ Import/export ;
□ Flux transfrontalier ;
□ Nature des échanges ;
□ Quantités échangées ;
□ Types et caractéristiques des marchés ;
□ Etc.</td></tr>
</table>

Il convient de souligner que la liste des besoins n'est pas exhaustive. En effet, selon le contexte, il arrive que le décideur du secteur public fasse des requêtes complémentaires de données, par exemple, en cas de survenue de catastrophes ou autres situations de contingences. Par ailleurs, des demandes ciblées de données statistiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles, de même que sur les zones à risque et sur les personnes vulnérables sont de nos jours indispensables aux décideurs publics dans l'organisation et la planification des secours ainsi que de l'aide alimentaire.

4.2 Décideurs du secteur privé

A peu de chose près, les décideurs du secteur privé recherchent les mêmes types de données, très souvent pour leurs propres affaires (interventions dans le domaine social, business, etc.), mais aussi de plus en plus pour suivre et évaluer les actions entreprises par les pouvoirs publics afin de demander des comptes. La bonne gouvernance étant aujourd'hui de mise dans la conduite des affaires, les décideurs du secteur privé recherchent des données similaires pour exiger plus de transparence dans l'élaboration et l'exécution des politiques, programmes et projets.

En ce qui concerne spécifiquement les commerçants, l'accès aux informations relatives à la production, aux disponibilités alimentaires, aux stocks, aux prix des denrées agricoles, etc., leur permet de faire des choix économiques. En effet, les périodes d'achat ou de vente des produits agricoles, la recherche de débouchés, etc. sont liées à la disponibilité de ces données.
Enfin, la communauté scientifique (enseignants, chercheurs et étudiants) et les développeurs ont besoin de ces données pour améliorer les systèmes de productions agricoles et contribuer à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et de l'environnement.

5 LES ATTENTES DE COUNTRYSTAT ET LES SYNERGIES AVEC LES INITIATIVES EN COURS

Pour les utilisateurs, l'accessibilité aux données statistiques est souvent un parcours du combattant. En effet, lorsque ce n'est pas la rétention des informations qui bloque l'accès, c'est souvent la non disponibilité du chargé de la base qui empêche les utilisateurs d'accéder aux données.

Avec CountrySTAT, toutes les données sont centralisées sur le même site ; l'accès en ligne, totalement gratuit et libre, va intensifier l'engouement de tous les utilisateurs de statistiques dans le domaine agricole et de la sécurité alimentaire et donc minimiser les pertes de temps consacré à la recherche et au regroupement de l'information et de la documentation.

Le site www.countrystat.org/tgo est créé depuis un certain temps et il est fonctionnel. Cependant, il faut remarquer que les informations disponibles sur ce site ne sont pas assez fournies. Les efforts en vue de sa consolidation sont en cours. L'opérationnalisation de ce site vise à terme à mettre à la disposition du public un ensemble d'informations, non seulement sur l'alimentation et l'agriculture mais aussi sur d'autres domaines comme la santé, l'économie, le commerce, etc. Les initiatives en cours permettront la fourniture d'informations aussi complètes que détaillées.

5.1 L'amélioration et la consolidation du contenu du site actuel

Les informations disponibles à ce jour sur le site de CountrySTAT du Togo portent principalement sur :

- Les productions des filières agriculture, élevage et pêche ;
- Les rendements des cultures vivrières ;
- Les prix des produits vivriers ;
- Les bilans alimentaires ;
- La situation des cultures de rente.

A terme, le site comprendra une gamme plus variée et détaillée d'informations relatives à plusieurs autres secteurs, à savoir l'économie rurale, le crédit agricole, la démographie, le climat, le foncier, les infrastructures rurales, la pisciculture, l'élevage spécial, la pêche, la nutrition, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, l'éducation en milieu rural, le genre en agriculture, etc.

Par ailleurs, la réalisation des enquêtes et études envisagées dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir : (i) l'enquête intégrale budget-consommation ; (ii) l'enquête démographique et de santé avec volet VIH/SIDA ; (iii) l'étude sur la compétitivité de l'économie ; (iv) la revue de la politique agricole et bilan des ouvrages de maîtrise d'eau pour la production agricole ; (v) l'évaluation de la politique en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène ; etc., va permettre d'améliorer un peu plus et de consolider le contenu du site actuel.

5.2 La pérennisation du site

Au regard du rôle important des statistiques agricoles dans le développement des pays et le rôle stratégique que le site est appelé à jouer dans la livraison de ces informations, des actions en vue de sa pérennisation s'avèrent nécessaires, tant au niveau national qu'au niveau international.

5.2.1 Au niveau national

La création d'une Cellule d'Analyse de la Pauvreté qui aura pour attributions de : (i) rassembler toutes les données disponibles et indispensables à l'analyse de la pauvreté ; (ii) actualiser et réadapter les indicateurs sur la pauvreté à partir des opérations de collecte ; (iii) initier des études et enquêtes pouvant alimenter le système d'informations relatives à la sécurité alimentaire et la pauvreté ; (iv) identifier et produire les indicateurs pertinents et opérationnels de suivi des actions contre la faim, contribuera sûrement à pérenniser le site CountrySTAT-Togo.

En outre, pour une grande efficacité dans la coordination et la conduite des activités des secrétariats nationaux de CountrySTAT, des actions idoines visant la pérennisation sont nécessaires. Pour le cas du Togo, il est souhaitable de :

- Elargir le groupe de travail pluridisciplinaire à d'autres services, notamment ceux des ministères en charge de l'éducation, de l'économie et des finances, du commerce, etc. ;organiser des séances périodiques de renforcement des capacités des membres du GTP sur la validation des données collectées, le téléchargement des données, et l'utilisation du site ;
- Organiser des rencontres trimestrielles, semestrielles ou annuelles du GTP afin de favoriser les échanges entre les membres et leur permettre d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la collecte des données et les solutions à y apporter ;
- Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation fréquentes pour faire connaitre le site et le rendre toujours visible et attractif.

5.2.2 Au niveau international

Il est important de mettre en place un cadre de concertation pour les secrétariats nationaux. Cette instance permettra de faire la situation sur l'état d'avancement des activités des secrétariats nationaux, l'analyse des difficultés rencontrées et les solutions à apporter aux problèmes relevés. Au besoin, des consultants internationaux pourraient être commis pour corriger et réorienter les actions des secrétariats nationaux dans la gestion de leurs activités.

6 FACTEURS IMPORTANTS POUR LE SUCCES DU PROJET COUNTRYSTAT

Au Togo, le projet CountrySTAT bénéficie d'un fort soutien de la part des autorités politiques et administratives décidées à lui garantir le succès attendu et lui permettre, par la même occasion d'être au même niveau que les premiers pays bénéficiaires. Cette volonté a été réaffirmée en avril dernier, lors du passage de l'équipe de FAOSTAT dans le cadre de la mission d'information auprès des autorités administratives et ce, en prélude au lancement officiel de CountrySTAT du Togo prévu pour le mois de septembre 2011.

Les structures sectorielles productrices de statistiques ont capitalisé des expériences pendant de longues années en matière de collecte et de traitement de données, ce qui devrait être mis à profit pour faire de CountrySTAT une réussite. De même, la réalisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique va créer au Togo un environnement nouveau en matière de production statistique. Ceci contribuera au succès de CountrySTAT –Togo. C'est dans ce même sens que dans le cadre du renforcement des capacités du SSN du Togo, la DGSCN a organisé, du 25 mai au 10 juin 2011 à Lomé, un atelier de formation sur les techniques de sondage à l'intention des cadres des services statistiques de plusieurs départements ministériels, afin de contribuer à la production de données fiables.

En outre, la DGSCN compte mettre en œuvre dès 2012, un projet d'élaboration du schéma directeur informatique du SSN du Togo qui a pour objectif principal, l'amélioration de l'accès des utilisateurs publics, privés et des Partenaires Techniques et Financiers, aux données statistiques en vue de leur plus grande valorisation. Il va permettre également le stockage, la conservation et le partage des données statistiques sur des supports modernes. Ces actions militent aussi pour le succès du projet CountrySTAT au Togo.

Par ailleurs, la possibilité, en quelques clics, d'accéder facilement, gratuitement et rapidement à une importante quantité d'informations, générer de manière simple des cartes et des graphiques facilement exploitables dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation de plusieurs pays est aussi un facteur déterminant qui milite en faveur de la réussite de CountrySTAT.

Enfin, il convient aussi de mettre en exergue la détermination, le dynamisme et l'abnégation des membres du Groupe de Travail Pluridisciplinaire à œuvrer en parfaite harmonie pour faire de ce projet une réussite totale. Ils l'ont expressément démontré lors de la réunion d'information et de prise de contact avec l'équipe CountrySTAT à l'occasion de la mission conjointe UEMOA/FAO du 4 au 6 avril 2011 à Lomé.

7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les données sont souvent plus expressives que les mots, portent loin les performances et traduisent de manière univoque les résultats obtenus. Dans la Déclaration de Paris, les pays donneurs et bénéficiaires de l'aide s'engagent à privilégier et à instaurer la gestion axée sur les résultats, donc à œuvrer afin de garantir la qualité des informations, leur disponibilité en temps réel et leur accessibilité à tous pour un suivi évaluation coordonné et transparent.

Le CountrySTAT est l'outil idéal, performent et dynamique que les décideurs, tant du secteur public que privé, et les utilisateurs de données statistiques agricoles et alimentaires auront à leur disposition pour créer le cadre adéquat d'évaluation des performances et exiger la transparence et la bonne gouvernance autour des nombreux projets d'amélioration et d'accroissement de la production agricole, animale et halieutique, de gestion durable des ressources naturelles et de promotion de la qualité des aliments qui seront exécutés dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire dans le pays au cours de ces cinq prochaines années.

Dans ce contexte, le CountrySTAT doit être au centre d'une campagne de sensibilisation et de communication tous azimuts afin d'assurer et de garantir sa visibilité, son appropriation et sa pérennisation. Le CountrySTAT ne doit pas être l'affaire des seuls spécialistes. Il doit être vulgarisé à tous les niveaux, voire à la base, au service des collectivités locales afin d'éradiquer l'inculture statistique et faciliter la reddition de comptes. La désagrégation des données devra alors attirer plus de visiteurs sur le site de CountrySTAT-Togo.

Dans cette perspective, le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles et alimentaires devra permettre d'orienter la collecte, le traitement et l'analyse des données pour satisfaire les besoins réels des utilisateurs et susciter beaucoup plus de projets dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles et génétiques.

Enfin, le renforcement permanent des capacités en tout genre et dans tous les domaines est une condition sine qua non pour une bonne production statistique, surtout si l'on tient compte du fait que plus de 90% des cadres impliqués dans la production et l'analyse des données, n'ont pas reçu spécifiquement une formation de statisticien. Il importe que ces dépenses soient prises en charge prioritairement sur le budget de l'Etat dont les institutions nécessitent l'utilisation de données fiables pour évaluer l'impact des interventions et des projets de développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **AZOUVI A. ; DIOP L. ; KEITA N. (2004),** Stratégies statistiques nationales et logiques d'institutions : Pratiques et perspectives. STATECO N°98, 16 p.
- **BADJARE B (2008),** Évaluation des besoins en information agricole dans les Etats du groupe Afrique-Caraïbes (ACP) ; Etude sur leTogo. CTA, 111 p.
- **BAMBAH D. (2007**), Financement des services statistiques au Togo, Rencontre Secrétariat de PARIS21, Direction Générale AFRISTAT, Responsables statistiques des Etats membres d'AFRISTAT., Lomé, 2p.
- **BOUKPESSI T.B. (2005),** Situation sur les statistiques de l'environnement au Togo, Atelier sur les statistiques de l'environnement, Dakar, 7p.
- **COUGNY G. (2007**), Comprendre les principes de la GIRE. Session de formation : « GIRE : principes, outils et planification », UCC-Water, Lomé, 12-16 mars 2007.
- **CREAT RAPDA TOGO,** Etat des lieux sur le droit à l'alimentation adéquate au Togo RAPDA TOGO, 60 p.
- **FANTOM Neil J. (2004),** Les plans d'action de Marrakech pour les statistiques, Banque Mondiale.
- **SORI-COULIBALY R H (2007),** Appui des partenaires pour le développement de la statistique en 2006 au Togo. Rencontre Secrétariat de PARIS21, Direction Générale AFRISTAT, Responsables statistiques des Etats membres d'AFRISTAT. Lomé, 4 p
- **FAO (1994)**, Définition et Classification des Produits. Rome, 100 p.
- **FAO-TOGO (2010),** Cadre national de priorités à moyen terme (CNPMT) 2010- 2013. Lomé, 51 p.
- **Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (2010)** Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA), Objectif 2015. Lomé, 98 p.
- **PARIS21 (2004),** Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Secrétariat de PARIS21, 41 p.
- **PARIS21 (2006),** Développement statistique en Afrique : Rapport sur l'état d'avancement des Stratégies Nationales pour le Développement de la Statistique (NSDS) dans les pays d'Afrique subsaharienne. Secrétariat PARIS21, 27 p.
- **PARIS21 ; AFRISTAT (2005),** Ebauche de feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie pour le développement de la statistique au Togo. Atelier régional PARIS21 sur les SNDS, Bamako, 10-12 février 2005
- **Présentation du Togo à l'Atelier PARIS21**, Abuja 18-20 Mars 2003, 13 p.
- **RAPPORT (2007**), Etude de vulnérabilité, identification des principales mesures d'adaptation et des options prioritaires de riposte aux changements climatiques : Secteur des ressources en eau. Lomé, 38 p.
- **RAPPORT (2007),** Besoins et priorités du Togo en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la pollution. MERF/PNUD, Lomé, 85 p.
- **RAPPORT (2010),** Le Togo se mobilise autour des OMD. 3e rapport de suivi des OMD, avril 2010, Lomé, 80 p.
- **Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2007**), Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-Etre, Rapport final. Lomé, 101 p.

- **Document cadre de Partenariat France-Togo (2008-2012)**, Lomé, 2009.
- **Nomenclature d'Activités des Etats membres AFRISTAT (NAEMA)** ; Nomenclature de Produits des Etats membres AFRISTAT (NOPEMA), Série METHODES N° 3 Décembre 2000, 307 p
- **Secrétariat Technique du Comité de Pilotage (2008),** Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2008-2013 : Diagnostic et Evaluation. Lomé, 45 p.
- **Secrétariat Technique du Comité de Pilotage (2008)** Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2009-2013 : Vision, Stratégies et Plans d'actions. Lomé, 36 p.

ANNEXES

Annexe A1: Ressources non humaines de la DSID

N° d'ordre	Matériels	Quantité	Type-Marque-Modèle	Affectation	Etat	Observations
1	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	Don CILSS
2	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	
3	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	
4	Unité Centrale	1	HP COMPAQ	Division informatique	Bon	BG
5	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	
6	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	
7	Unité Centrale	1	HP COMPAQ	Secrétariat Particulier	Bon	Don AGHRYMET
8	Unité Centrale	1	HP COMPAQ	Division informatique	Bon	
9	Unité Centrale	1	HP COMPAQ		Bon	Don AGHRYMET
10	Unité Centrale	1	HP COMPAQ	Division SIAP	Bon	
11	Unité Centrale	1	DELL	Division documentation	Passable	DON FAO
12	Unité Centrale	1	DELL		Passable	Projet PLEC
13	Unité Centrale	1	FUJITSU	Division informatique	Hors usage	
14	Unité Centrale	1	DELL		Passable	
15	Unité Centrale	1	COMPAQ	DIRECTEUR	Passable	PLEC
16	Unité Centrale	1	HP COMPAQ	Division statistique	Bon	Don PNUD
17	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP		Bon	Don CILSS
18	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division Informatique	Bon	
19	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division informatique	Bon	
20	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division statistique	Bon	
21	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP		Bon	
22	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division informatique	Bon	
23	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Secrétariat Particulier	Bon	Don AGHRYMET
24	Moniteur	1	ECRAN PLAT/ HP		Bon	
25	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division informatique	Bon	BG
26	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP			
27	Moniteur	1	ECRAN DELL	Division documentation	Passable	Don FAO
28	Moniteur	1	ECRANHITACHI		Hors usage	
29	Moniteur	1	ECRAN HITACHI	Division informatique	Hors usage	RNA 1996
30	Moniteur	1	ECRAN COMPAQ		Hors usage	
31	Moniteur	1	ECRAN PLAT / HP	Division statistique	Bon	Don PNUD
32	Imprimante	1	HP LASER 2015	Secrétariat Particulier	Bon	
33	Imprimante	1	HP LASER 2015		Bon	
34	Imprimante	1	HP LASER 2015	Division informatique	Bon	
35	Imprimante	1	HP LASER 1018	Division SIAP	Bon	
36	Imprimante	1	HP LASER 3005 dn	Division statistique	Bon	Don PNUD
37	Imprimante	1	HP LASER 1006		Bon	PROJET ADRAO
38	Vidéo projecteur	1	SONY	DSID	Bon	BIE 2010
39	Onduleur	1	MGE	Division SIAP	Bon	Don PNUD
40	Onduleur	1	APC	Secrétariat Particulier	Bon	Don AGRHYMET
41	Onduleur	1	MAXTRON		Bon	Don CILSS
42	Onduleur	1	BLUE GATE	Division informatique	Bon	
43	Onduleur	1	APC		Bon	

Annexe A2: Base de données existantes et outils de diffusion des données

Produit	Disponibilité	Support	Institution dépositaire	Utilisateurs potentiels	Contraintes de confidentialité
Rapports thématiques du RNA 1996 et autres données et rapports issus d'enquêtes spécifiques	9 rapports disponibles Rapports d'enquêtes spécifiques disponibles	Format numérique PDF[1] sur disquette et papier	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs, Bureaux d'étude Bailleurs et agences de financement (secteur agricole)	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations
Tableaux d'analyse du RNA 1996	200 tableaux disponibles (par préfecture ou région)	Format numérique Excel sur disquette Papier Cartographie thématique prévue	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs de développement Bureaux d'étude Bailleurs et agences de financement (secteur agricole)	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations
Données socio-économiques, équipements, infrastructure, etc. de 1810 Villages ruraux par canton	Disponibilité Fichier en format Xbase Champs codés pouvant être transformés en alphanumérique (transformation non encore effectuée)	Parties du fichier extraites sur disquette avec clé de codage Cartographie Thématique nécessite le géo-référencement des villages qui est prévu	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs de développement Bureaux d'étude Bailleurs et agences de financement (tous secteurs)	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations
Interrogation de la base de données du RNA 1996 Données par préfecture et par région	disponible	Tableau sur disquette ou papier Possibilité d'analyse des tableaux produits Cartographie thématique prévue	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs de développement Bureaux d'étude Bailleurs et agences de financement (secteur agricole)	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations
Données du SPE 1997 à 2010	Rapports disponibles	Sur disquette en format PDF ou Photocopie Cartographie thématique prévue	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs de développement Bureaux d'étude Bailleurs et agences	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations

[1] *Format Adobe Acrobat de diffusion de documents électroniques*

Produit	Disponibilité	Support	Institution dépositaire	Utilisateurs potentiels	Contraintes de confidentialité
				de financement (secteur agricole)	
Interrogation de la base de données du SPE	Disponible sur requête	Tableaux sur Disquette ou papier Possibilité d'analyse des tableaux produits	DSID (MAEP)	Institutions d'Etat y compris projets ONGs de développement Bureaux d'étude Bailleurs et agences de financement (secteur agricole)	Respect des Conditions de la licence de diffusion des Informations
Base de sondage	Disponible Fichier en format XBASE Possibilité d'extraction des données par village non disponible au stade actuel (déficit de la gestion informatique)	CD-ROM exclusivement	DGSCN (MPRPDAT)	Institutions d'Etat ou liées à l'Etat entreprenant des enquêtes statistiques lourdes dans tout ou partie du pays (tous secteurs) et bailleurs	Confidentiel (fichier nominatif) soumis à autorisation expresse du MPRPDAT
Cartographies censitaires[2] au 1/50 000ème (par canton) et 1/200 000ème	Disponible	Plans Ozalid Documents non numériques au stade actuel	DGSCN MPRPDAT	Institutions d'Etat ou liées à l'Etat entreprenant des enquêtes statistiques lourdes dans tout ou partie du pays, bailleurs	Confidentiel Relève du dispositif statistique national

[2] *Uniquement pour les zones rurales du pays, néanmoins le complément urbain existe auprès de la DGSCN*

Annexe A3: tableaux de synthèse des données collectées par structure - statistique des cultures

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DESAGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCESSIBILITE
Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation	Cultures vivrières	Production Superficie Rendement	Annuelle	Recensement Système Permanent d'enquête (SPE)	Préfectoral	Rapport	gratuit
	Cultures vivrières	Prix à la production	mensuelle	SPE	Préfectoral	Rapport	gratuit sur demande
Nouvelle Société Cotonnière du Togo	Coton	Production Superficie Rendement	Annuelle	estimation	Préfectoral	Rapport	gratuit
ICAT/UCFCC	Café Cacao	Production	Annuelle	estimation	Préfectoral	rapport	gratuit
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	denrées alimentaires	Prix à la consommation	mensuelle	enquête	Lomé	annuaire	gratuit
Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo	Cultures vivrières	Niveau des stocks	mensuelle	estimation	régional	_	gratuit sur demande
	Cultures vivrières	Prix à la consommation	hebdomadaire	enquête	régional	bulletin télévisé	gratuit sur demande

Annexe A4: tableaux de synthèse des données collectées par structure - statistique animales

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DESAGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCESSIBILITE
Direction de l'élevage	Volaille	Effectifs / Production de viande	Annuelle	estimation	régional	Rapport	gratuit
	Cheptel	Effectifs / Production de viande	Annuelle	estimation	régional	Rapport	gratuit
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	Production animale	Prix des divers produits animaux	mensuelle	enquête	national	annuaire	gratuit
	Commercialisation	Production de produits animaux (miel, œufs, lait)	mensuelle	enquête	national	annuaire	gratuit
		Volume des importations de viande et abats	annuelle	Statistique douanière	national	annuaire	gratuit

Annexe A5: Synthèse des données collectées par structure - statistique de pêche

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DESAGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCESSIBILITE
Direction de la Pêche et de l'Aquaculture	Pêcherie	Volume des prises	mensuelle	estimation	national	rapport	gratuit
	commercialisation	prix des produits de mer	annuelle	enquête	national	Rapport	gratuit
	aquaculture	Effectifs des fermes	annuelle	estimation	national	Rapport	gratuit
		Nombres d'actifs	annuelle	estimation	national	Rapport	gratuit
		Volume des récoltes	annuelle	estimation	national	Rapport	gratuit
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	commercialisation	volumes des importations	annuelle	Statistique douanière	national	annuaire	gratuit
		volumes des exportations	annuelle	Statistique douanière	national	annuaire	gratuit

Annexe A6: Synthèse des données collectées par structure - statistique forestières

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DESAGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCESSIBILITE
Office du Développement des Exploitations Forestières	données forestières	Superficie totale des plantations	annuelle	enquête	national	Rapport	gratuit
		Superficies des réserves forestières	annuelle	enquête	national	Rapport	gratuit

Annexe A7: Synthèse des données collectées par structure - statistique des ressources en eau

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DES-AGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCES-SIBILITE
Direction Générale de la Météorologie Nationale	Agro météo	Pluviométrie	mensuelle	Observation	station	bulletin télévisé	gratuit
Direction de l'Hydraulique Villageoise	Approvisionnement en eau potable en milieu rural	Accès à l'eau potable en milieu rural et semi urbain	Annuelle	enquête	National, régional, préfectoral, cantonal	rapport	gratuit
Direction de la Planification et de la Gestion des Ressources en Eau	Approvisionnement en eau potable et assainissement ; GIRE	Accès à l'eau potable et assainissement de base ; Gestion des ressources en eau	Annuelle	enquête	national	rapport	gratuit

Annexe A8: Synthèse des données par structure : statistiques de consommation, le commerce, la population et autres indicateurs pertinents pour le secteur de l'agriculture

STRUCTURE	DOMAINE COUVERT	INDICATEUR /VARIABLE	PERIODICITE	SOURCE	NIVEAU DE DES-AGREGATION	FORME DE DIFFUSION	ACCES-SIBILITE
Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN)	Démographie	Effectif de la population par région /sexe	Annuelle	Recensement Estimation	national	Rapport	Gratuit
		Structure de la population par sexe, âge, activité, niveau d'instruction	Annuelle	Recensement Estimation	national	Rapport	Gratuit
	Economie : PIB secteur primaire	agriculture	Annuelle	Statistique administratives	national	Rapport	Gratuit
		Elevage	Annuelle	Statistique administratives	national	Rapport	Gratuit
		Pêche et aquaculture	Annuelle	Statistique administratives	national	Rapport	Gratuit
		Forêt et sylviculture	Annuelle	Statistique administratives	national	Rapport	Gratuit
	Commerce extérieur	Niveau des imports, exportations des produits alimentaires	annuelle	Statistique douanière	national	annuaire	gratuit

Annexe A9: Localisation des principaux stocks de maïs au niveau des groupements de producteurs au plan national (2010)

REGIONS	PREFECTURES	CANTONS	STOCKS ESTIMES (T)
MARITIME	Zio	*Agbélouvé*	876
	Bas-Mono	*Attitogon*	197
	Yoto	*Essè-Godjin*	196
	Avé	*Badja*	125
PLATEAUX	Est-Mono	*Kamina*	809
		Badin	639
		Morétan	534
		Elavagnon	492
	Ogou	*Akparé*	455
	Kpélé-Akata	*Dawlotou*	310
CENTRALE	Tchamba	*Kousountou*	1 102
		Tchamba	621
		Afem-Bossou	582
		Alibi-1	527
		Kaboli	408
	Sotouboua	*Adjengré*	297
		Aouda	295
	Blitta	*Blitta*	711
KARA	Bassar	*Bassar*	1 201
		Bandjéli	520
	Binah	*Pagouda*	418
	Dankpen	*Nampoch*	237
SAVANES	Tone	*Dapaong*	425
		Nioukpourma	282
		Naki-Ouest	224
	Oti	*Barkoissi*	418
		Mango	348
		Galangashi	225
	Tandjoaré	*Tamongue*	310
		Nadoga	176
	Cinkassé	*Timbou*	411
		Biankouri	352
	Kpendjal	*Mandouri*	246

Annexe A10: Tableau de correspondance de la nomenclature utilisée au Togo avec la classification de la FAO

CODE LOCAL	DESIGNATION LOCALE	DESIGNATION FAO	CODE FAO
01.11	Céréales		
01.11.1	Blé	Blé	15
01.11.2	Maïs	Maïs	56
01.11.3	Riz paddy	Riz paddy	27
01.11.4	Mil	Mil	79
01.11.5	Sorgho	Sorgho	83
01.11.6	Fonio	Fonio	94
01.11.7	Autres céréales n.c.a.	Autres céréales	108
01.12	Tubercules et légumes à cosse secs		
01.12.1	Pommes de terre	Pommes de terre	116
01.12.2	Igname	Igname	137
01.12.3	Manioc	Manioc	125
01.12.4	Taro et macabo	Taro	136
01.12.5	Patates douces	Patates douces	122
01.12.6	Autres racines et tubercules à amidon	Autres racines et	149
01.12.7	Haricots secs	Haricots secs	176
01.12.8	Pois de terre	Pois bambara	201
01.12.9	Autres légumes à cosse secs	Légumineuses NDA	211
01.13	Plantes oléagineuses		
01.13.1	Arachides	Arachides décortiquées	242
01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste	Palmistes	256
01.13.3	Noix et amandes de karité	Noix de karité	263
01.13.4	Soja	Soja	236
01.13.5	Coprah	Coprah	251
01.13.6	Autres plantes oléagineuses n.c.a.	Graines oléagineuses NDA	339
01.14	Coton graine		
01.14.0	Coton graine	Coton graine pour l'extraction en fibre	329
01.15	Coton fibre et graines de coton		
01.15.1	Coton fibre	Coton fibre	767
01.15.2	Graines de coton	Graines de coton	329
01.16.	Produits des autres cultures n.c.a		
01.16.1	Canne à sucre	Canne à sucre	156
01.16.2	Tabac brut	Feuilles de tabac	826
01.16.3	Latex	Caoutchouc naturel	836
01.16.4	Plantes aromatiques ou médicinales		

CODE LOCAL	DESIGNATION LOCALE	DESIGNATION FAO	CODE FAO
01.16.5	Produits végétaux cultivés n.c.a		
01.2	Légumes ; plantes et fleurs		
01.21	Légumes frais		
01.21.0	Légumes frais	Légumes frais	463
01.22	Plantes et fleurs		
01.22.0	Plantes et fleurs		
01.3	Fruits, noix, plantes pour boissons ou épices		
01.31	Cacao en fèves		
01.31.0	Cacao en fèves	Cacao en fèves	661
01.32	Café coque ; thé		
01.32.1	Café coque	Café vert	656
01.32.2	Thé brut	Thé	667
01.33	Café marchand		
01.33.0	Café marchand	Café vert	656
01.34	Bananes		
01.34.1	Bananes plantains	Bananes plantains	489
01.34.2	Bananes douces	Bananes	486
01.35	Ananas		
01.35.0	Ananas	Ananas	574
01.36	Autres fruits		
01.36.1	Mangues, mangoustans, goyaves	Mangues, mangoustans,	571
01.36.2	Agrumes	Agrumes	512
01.36.3	Dattes	Dattes	577
01.36.4	Fruits et noix de cajou	Noix de cajou	217
01.36.5	Autres fruits n.c.a.	Fruit frais tropique	603
01.37	Épices		
01.37.1	Vanille	Vanille	693
01.37.2	Autres épices	Autres épices non identifiées	723
01.4	Produits de l'élevage		
01.41	Produits de l'élevage bovin		
01.41.1	Bovins sur pied	Bovins	866
01.41.2	Lait de vache, brut	Lait de vache entier	882
01.42	Produits de l'élevage ovin, caprin ou		
01.42.1	Ovins sur pied	Ovins	976
01.42.2	Caprins sur pied	Caprins	1016
01.42.3	Équidés sur pied	Chevaux	1096
01.42.4	Lait de chèvre ou de brebis, brut	Lait de brebis	982
01.42.5	Laine et poils		
01.43	Porcins sur pied		
01.43.0	Porcins sur pied	Suidés	1034

CODE LOCAL	DESIGNATION LOCALE	DESIGNATION FAO	CODE FAO
01.44	Produits de l’élevage de volailles		
01.44.1	Volailles	Poulets	1057
01.44.2	Œufs	Œufs de la poule	1062
01.45	Produits de l’élevage de camélidés		
01.45.1	Camélidés sur pied	Camélidés	1126
01.45.2	Lait de chamelle	Lait de chamelle	1130
01.46	Produits de l’élevage d’autres animaux		
01.46.1	Animaux d’élevage vivants n.c.a.	Autres élevages d’animaux nda	1169
01.46.2	Miel	Miel	1182
01.46.3	Produits divers d’origine animale n.c.a.		

Annexe A11: Autres besoins des utilisateurs

Domaines, types de besoins et indicateurs
Production végétale
Infrastructures rurales
Aménagements hydro agricoles
Dépenses publiques pour la réalisation des périmètres irrigués
Dépenses publiques pour la réalisation des bas-fonds
Dépenses publiques en ouvrages de conservation des eaux et des sols
Nombre de micro-barrage à buts multiples réalisés
Superficie totale de périmètres irrigués (hectares)
Superficies de bas-fonds rizicoles aménagés (hectares)
Superficies aménagées et exploitées/superficies aménageables
Superficies aménagées et exploitées/superficie totale aménagée
Superficie aménagées et exploitées/superficies totales cultivées
Nombre de producteurs ayant accès aux périmètres aménagés
Superficies des terres aménagées en ouvrages simples de conservation des eaux et du sol (hectares)
Intensité culturale
Production irriguée/production totale
Productivité des cultures irriguées
Productivité de l'eau d'irrigation
Pistes et infrastructures de marché rurales
Dépenses publiques pour la réalisation des infrastructures de marché
Dépenses publiques pour la réalisation des pistes rurales
Nombre de kilomètres de pistes rurales réalisées
Nombre kilomètres de pistes rurales réhabilitées
Densité des pistes rurales
Nombre d'infrastructures de stockage construits ou réhabilités et fonctionnels
Nombre d'infrastructures de stockage construits ou réhabilités et fonctionnels
Nombre et surface des infrastructures (hangars et autres) réalisées dans les marchés des zones de production
Taux de couverture des besoins en infrastructures de stockage/conservation
Population (nombre d'habitants, nombre d'agglomération) desservie par les infrastructures de désenclavement
Amélioration de l'accès à l'eau potable
Dépenses pour la réalisation des infrastructures en eau potable
Nombre de points d'eau potable (puits, forages) réalisés
Proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable
Population bénéficiaire (nombre d'habitants) des points d'eau réalisés
Filières vivrières
Valeur des subventions publiques en semences améliorées pour les cultures vivrières
Valeur des subventions publiques en engrais pour les cultures vivrières
Valeur des subventions publiques en équipements agricoles
Volume du crédit octroyé pour l'achat des semences améliorées pour les cultures vivrières
Volume du crédit octroyé pour l'achat des engrais destinés aux cultures vivrières
Volume du crédit octroyé pour l'achat des équipements
Quantité totale de semences améliorées pour les cultures vivrières fournie aux agriculteurs par les structures
Quantité totale d'engrais chimiques fournie aux agriculteurs par les structures publiques
Proportion des superficies vivrières sous semences améliorées
Proportion des superficies vivrières sous engrais chimiques
Proportion des superficies vivrières sous engrais organiques

Domaines, types de besoins et indicateurs
Dose brute à l'hectare d'engrais chimiques sur les superficies vivrières
Dose à l'hectare sur les superficies vivrières bénéficiant d'engrais chimiques
Pourcentage des producteurs vivriers ayant accès aux semences améliorées
Pourcentage des producteurs vivriers ayant accès aux engrais chimiques
Taux d'accroissement de la production des spéculations vivrières
Taux d'autosuffisance alimentaire
Taux d'accroissement du rendement moyen par culture vivrière
Rendement moyen des cultures vivrières sous semences améliorées uniquement
Rendement moyen des cultures vivrières sous semences améliorées et engrais
Rendement moyen des cultures vivrières sous engrais uniquement
Rendement moyen des cultures vivrières sous engrais et semences améliorées
Taux d'accroissement de la valeur ajoutée vivrière par actif
Pourcentage des pertes post récolte par spéculation vivrière
Taux de commercialisation par spéculation vivrière
Taux de transformation des produits vivriers
Indice de diversification de la production vivrière
Ratio prix au producteur/prix au consommateur des principaux produits vivriers
Indice des prix des produits vivriers/Indice des prix des intrants agricoles
Indice des prix des produits vivriers/Indice des prix a la consommation
Indice des prix au producteur/indice des prix à la consommation des produits vivriers
Taux de croissance de la valeur ajoutée des cultures vivrières
Contribution de l'agriculture vivrière à la formation de la valeur ajoutée de la production végétale
Contribution de l'agriculture vivrière à la croissance de la production végétale
Filières d'exportation
Valeur des subventions publiques en semences améliorées pour les cultures d'exportation
Valeur des subventions publiques en engrais pour les cultures d'exportation
Volume du crédit octroyé pour l'achat des semences améliorées pour les cultures d'exportation
Volume du crédit octroyé pour l'achat des engrais pour les cultures d'exportation
Quantité totale de semences améliorées pour les cultures d'exportation fournie aux agriculteurs par les
Quantité totale d'engrais chimiques destinés aux cultures d'exportation fournie aux agriculteurs par les
Proportion des superficies des cultures d'exportation sous semences améliorées
Proportion des superficies des cultures d'exportation sous engrais chimiques
Proportion des superficies des cultures d'exportation sous engrais organiques
Dose brute à l'hectare d'engrais chimiques sur les superficies de culture d'exportation
Dose à l'hectare sur les superficies vivrières bénéficiant d'engrais chimiques
Pourcentage des producteurs de cultures d'exportation ayant accès aux semences améliorées
Pourcentage des producteurs des cultures d'exportation ayant accès aux engrais chimiques
Taux d'accroissement de la production par culture d'exportation
Taux d'accroissement du rendement moyen par culture d'exportation
Rendement moyen des cultures d'exportation sous semences améliorées uniquement
Rendement moyen des cultures d'exportation sous semences améliorées et engrais
Rendement moyen des cultures d'exportation sous engrais uniquement
Rendement moyen des cultures d'exportation sous engrais et semences améliorées
Taux d'accroissement de la valeur ajoutée des cultures d'exportation par actif
Pourcentage des pertes post récolte par spéculation d'exportation
Taux de commercialisation par spéculation d'exportation
Taux de transformation par spéculation exportée

Domaines, types de besoins et indicateurs
Indice de diversification des exportations agricoles
Ratio prix de parité a l'exportation/prix au producteur des principaux produits exportés
Ratio entre le taux d'accroissement du prix international et celui du prix au producteur des principaux produits
Indice des prix des intrants agricoles/Indice des prix des produits exportés
Indice des prix des produits exportés/Indice des prix a la consommation
Indicateurs globaux du sous-secteur production végétale
Dépenses publiques effectives réalisées au profit de la production végétale
Taux de croissance de la valeur ajoutée de la production végétale
Contribution de la production végétale a la formation du PIB agricole
Contribution de la production végétale a la croissance agricole
Taux d'accroissement de la valeur ajoutée de la production végétale par actif
Indice des prix des produits végétaux/Indice des prix des intrants utilisés
Indice des prix des produits végétaux/Indice des prix à la consommation
Evolution des exportations totales et par produit du sous-secteur de la production végétale
Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur de la production végétale
Evolution de la balance commerciale du sous-secteur de la production végétale
Evolution de la balance commerciale alimentaire
Taux d'accroissement du revenu des producteurs végétaux
Productions animales
Elevage traditionnelle
Part des effectifs par espèce en élevage traditionnel (bovins, ovins, caprins, porcins, volaille) couvert par les
Nombre de bénéficiaires des services de prophylaxie
Part des éleveurs traditionnels bénéficiaires de services de prophylaxie
Part en race améliorée des effectifs des différentes espèces en élevage traditionnel
Taux d'accroissement des effectifs par espèce en élevage traditionnel
Taux de performance des espèces (prolificité, gain moyen quotidien, taux de ponte) en élevage traditionnel
Taux d'accroissement de la production de viande par espèce issue de l'élevage traditionnel
Taux d'accroissement de la production de lait en élevage traditionnel
Taux d'accroissement de la production d'œufs en élevage traditionnel
Taux de couverture des besoins en produits carnés par l'élevage traditionnel
Taux de couverture des besoins en lait par l'élevage traditionnel
Taux de transformation des produits animaux
Petites et moyennes entreprises d'élevage
Nombre d'entreprises d'élevage promues
Effectif des emplois créés
Part des PME d'élevage dans les effectifs totaux par espèce
Effectifs par espèces (volaille, ovins, caprins, porcins, lapins, aulacode…) produites par les petites et moyennes
Poids des PME d'élevage dans la production totale de viande
Poids des PME d'élevage dans la production totale de lait
Poids des PME d'élevage dans la production totale des œufs
Contribution des PME d'élevage à la couverture des besoins en produits carnés
Contribution des PME d'élevage a la couverture des besoins en produits laitiers
Contribution des entreprises d'élevage à la réduction des importations
Evolution du taux de transformation des produits animaux issus des entreprises d'élevage
Contribution des PME d'élevage a la formation de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage
Contribution des PME d'élevage a la croissance du sous-secteur de l'élevage
Indicateurs globaux du sous-secteur de l'élevage
Valeur des dépenses publiques pour la réalisation d'ouvrages d'hydraulique pastorale

Domaines, types de besoins et indicateurs
Valeur des dépenses publiques pour l'aménagement des zones pastorales (zone de pâturage, couloir de
Valeur des subventions publiques pour le développement de l'élevage (acquisition de race améliorée, intrants,
Volume du crédit octroyé pour le développement de l'élevage (acquisition de race améliorée, intrants, soins du
Part en race améliorée des effectifs des différentes espèces
Taux d'accroissement des effectifs totaux par espèce
Taux de performance des espèces (prolificité, gain moyen quotidien, taux de ponte)
Taux d'accroissement de la production de viande par espèce
Taux d'accroissement de la production de lait
Taux d'accroissement de la production d'œufs
Taux de couverture des besoins en produits carnés
Taux de couverture des besoins en lait
Taux de transformation des produits animaux
Taux d'accroissement de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage par actif
Ratio prix au producteur/prix au consommateur des différentes espèces animales
Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix des intrants d'élevage
Indice des prix des produits d'élevage/Indice des prix à la consommation
Evolution des exportations totales et par produit du sous-secteur de l'élevage
Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur de l'élevage
Evolution de la balance commerciale du sous-secteur de l'élevage
Contribution de l'élevage a la formation de la valeur ajoutée agricole
Contribution de l'élevage a la croissance agricole
Taux d'accroissement des revenus des producteurs dans les filières animales
Productions halieutiques
Production piscicole d'eau douce
Dépenses publiques pour les équipements piscicoles (bassins, cages flottantes...)
Valeur des subventions publiques pour l'acquisition des intrants piscicoles (alevins, alimentation des
Volume du crédit octroyé pour le développement de la pisciculture
Existence d'une filière piscicole effectivement structurée d'amont en aval.
Nombre de petites et moyennes entreprises de production piscicole promues
Nombre d'emplois crées par la production piscicole
Evolution de la production piscicole
Volumes de production
Contribution de la pisciculture a la formation de la valeur ajoutée agricole du sous-secteur de la pêche
Contribution de la pisciculture a la croissance du sous-secteur de la pêche
Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par la production piscicole
Taux d'accroissement du revenu des pisciculteurs
Pêche maritime et continentale
Dépenses publiques pour la gestion durable des ressources halieutiques (empoissonnement des plans d'eau,
Dépenses publiques pour la réalisation d'infrastructures de pêche (débarcadère, infrastructure de
Subventions publiques pour l'acquisition des intrants et équipements de pêche
Nombre de pêcheurs bénéficiaires
Nombre d'infrastructures de pêches installées
Nombre d'entreprises de conservation et de transformation fonctionnelles
Volumes de production des pêches continentales
Volumes de production des pêches maritimes
Taux d'accroissement de la production de pêche continentale
Taux d'accroissement de la production de pêche maritime
Contribution de la pêche maritime et continentale à la formation de la valeur ajoutée agricole du sous-secteur

Domaines, types de besoins et indicateurs
Contribution de la pêche maritime et continentale à la croissance du sous-secteur de la pêche
Taux de couverture des besoins en produits halieutiques par les produits de pêche
Taux d'accroissement du revenu des pêcheurs
Indicateurs globaux du sous-secteur de la pêche
Dépenses publiques allouées au sous-secteur de la pêche
Taux d'accroissement de la production de poisson
Contribution de la pêche a la formation du PIB agricole
Contribution de la pêche a la croissance agricole
Taux d'accroissement de la valeur ajoutée de la pêche par actif
Taux de couverture des besoins en poisson par le sous-secteur pêche
Indice des prix du poisson/Indice des prix des intrants de pêche
Indice des prix du poisson/Indice des prix à la consommation
Evolution des exportations totales et par produit du sous-secteur de la pêche
Evolution des exportations intra-régionales totales et par produit du sous-secteur de la pêche
Balance commerciale du sous-secteur de la pêche
Taux d'accroissement du revenu des acteurs du sous-secteur pêche
Indicateurs du sous-secteur de la foresterie
Recherche et conseils agricoles
Dépenses publiques allouées à la recherche et au développement
Dépenses publiques allouées à la vulgarisation et à la formation
Technologies améliorées
Nombre de thèmes de recherche développement approuvées et mises en œuvre
Nombre de technologies améliorées mises au point par le système national des recherches agricoles
Nombre de technologies améliorées existantes, testées et adaptées au contexte du Togo
Niveau de participation des bénéficiaires aux travaux de recherche-développement
Nombre de thèmes sur l'hygiène et l'alimentation des ménages mis au point
Diffusion des technologies améliorées
Nombre de technologies améliorées diffusées
Nombre de producteurs ayant accès à ces technologies
Taux d'adoption des technologies diffusées
Nombre d'entreprises de conservation et de transformation fonctionnelles
Nombre de thèmes sur l'hygiène et l'alimentation des ménages diffusés
Nombre de ménages ayant accès à la diffusion de ces thèmes
Nombre de ménages mettant en pratique les enseignements reçus
Gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation
Système national des recherches effectivement fonctionnel
Système national de vulgarisation effectivement mis en place et fonctionnel
Taux de couverture des besoins en postes de chercheurs
Taux de couverture des besoins en postes de vulgarisateurs
Renforcement institutionnel et coordination sectoriel
Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur
Existence d'une politique agricole rendue favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur
Existence d'un cadre juridique rendu favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur
Existence d'une fiscalité agricole attrayante
Mécanismes de financement adéquats pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur mis en place et
Système adéquat d'assurance et de couverture des risques, mis en place et fonctionnel
Système de sécurisation foncière mis en place et fonctionnel
Mécanismes d'arbitrage et de conciliation mis en place et fonctionnel

Domaines, types de besoins et indicateurs
Mécanismes de contrôle de l'hygiène et de la qualité des aliments mis en place et fonctionnels
Renforcement des capacités de gestion du secteur
Système de gestion financière mis en place et fonctionnel
Système de gestion administrative mis en place et fonctionnel
Système de passation des marchés mis en place et fonctionnel
Système de suivi-évaluation mis en place et fonctionnel
Système de gestion du personnel mis en place et fonctionnel
Système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole mis en place et
Evolution du taux de couverture des besoins en personnel
Mécanismes de coordination du secteur mis en place et fonctionnel
Taux de réalisation physique du programme annuel
Taux de réalisation financière du programme annuel
Taux d'exécution du budget agricole
Gouvernance du droit à l'alimentation
Réglementation sur le droit à l'alimentation mis en place
Rapport annuel sur l'état de la situation alimentaire régulièrement publiés et adoptés
Niveau de mise en œuvre des recommandations du rapport annuel sur l'état de la situation alimentaire
Système d'alerte précoce mis en place et fonctionnel
Mécanismes de réponse aux situations de crise alimentaire mis en place et fonctionnel
Filets de sécurité mis en place et fonctionnel
Plan de réforme de l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire adopté et mis en œuvre
Conditions de vie des ménages
Incidence de la pauvreté selon le seuil national
Incidence de la pauvreté selon le seuil d'1 $ PPA
Indice d'écart de la pauvreté (selon la ligne nationale et le seuil d'1 $ PPA)
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Incidence de l'insécurité alimentaire monétaire
Incidence de l'insécurité alimentaire physique
Prévalence de l'insuffisance pondérale au niveau des enfants de moins de cinq ans
Retard de croissance
Indice de masse corporelle
Accès à l'iode
Accès au fer
Accès à la vitamine A
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural
Taux de mortalité infantile (- 1an)
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
Taux de mortalité maternelle
Taux de prévalence du paludisme
Taux de mortalité lié au paludisme
Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des
Taux net de scolarisation dans le primaire
Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans

Annexe A12: Image de la page d’accueil de la base de données des Aménagements de conservation des eaux

_

Annexe A13: Répartition des ouvrages de conservation des eaux recensés par préfecture dans la Région des Plateaux (2007-2008)

PREFECTURE	CANTON	LOCALITE	TYPE D’OUVRAGE	COORDONNEES	
				Longitude	Latitude
		ATCHOU TCHIGUIDI	Trou d’eau	01-15-08	07-30-57
		ADJA YAO	Trou d’eau	01-13-11	07-31-13
		OKOUGNOWOU	Trou d’eau	01-15-49	07-31-00
	AKPARE	ILAMA	Barrage/Retenue	01-14-34	07-29-12
		AKPARE	Barrage/Retenue	01-19-21	07-28-13
		NANGBETO	Barrage Hydroélect	01-26-05	07-25-27
	KATORE	KELEKPE N’GBERI	Trou d’eau	01-17-55	07-25-06
		DJONOUGBE	Barrage/Retenue	01-18-53	07-24-47
	GNAGNA	ABOTESSE	Barrage/Retenue	01-10-35	07-31-48
OGOU	OUNTIVOU	OUNTIVOU	Barrage/Retenue	01-33-31	07-21-59
		AGBANDAO	Barrage/Retenue	01-08-40	07-43-39
		ABANSA	Barrage/Retenue	01-13-37	07-43-24
	ATCHINEDJI	DJONOU KOPE (H)	Trou d’eau	01-27-55	07-42-12
			Barrage/Retenue	01-27-55	07-42-12
		KAVE	Trou d’eau	01-29-12	07-33-04
		LOVE	Barrage/Retenue	01-35-51	07-33-39
		GBAGBADJAKOU II	Barrage /Retenue	01-29-10	07-54-54
		TELE KOPE	Trou d’eau	01-29-00	07-44-26
		OKELOUKOUTOU	Barrage/Retenue	01-27-06	07-44-40
OGOU	ADOGBENOU	ADOGBENOU	Barrage/Retenue	01-26-31	07-44-18
		ILE	Rivière/Pas d’aménagmn	00-51-28	07-35-54
		DJALOMA	Rivière (Okouna=/Idem	00-52-54	07-35-31
		OKOU KPELOUVE	Bassin piscicole	00-51-43	07-34-01
	OKOU	BENA	Bassin piscicole	00-54-32	07-32-25
	OUNABE	BENA PLATEAUX	Prise au fil de l’eau	00-54-53	07-32-15
		TOMEGBE(St Jean	Bassin piscicole	00-36-22	07-30-41
	KLABE	BENALI (qt	Bassin piscicole	00-43-44	07-34-34
WAWA	EFOUKPA	BENALI (qt YAWO-	Bassin piscicole	00-43-44	07-34-34
		KLABE EFOUKPA	Bassin piscicole	00-45-31	07-35-59
	AMLAME	ADINA	Bassin piscicole	01-01-02	07-30-37
		AMLAME	Bassin piscicole	00-54-47	07-27-21
	KPATEGAN	ENAGBEDJE	Barrage/Retenue	00-59-48	07-21-08
AMOU		AZAFI	Prise au fil de l’eau	01-02-13	07-34-17
		IWASSI rivière Ofé	Prise au fil de l’eau	01-01-28	07-34-47
	OTADI	OKPAKOU	Barrage/Retenue		
	AMOU OBLO	SODO ZONGO	Prise au fil de l’eau	00-49-35	07-18-44
AMOU		AVETSEBE	Prise au fil de l’eau	00-51-11	07-21-22
		AVETSEBE BAS	Prise au fil de l’eau	00-51-50	07-21-06
	EKPEGNON	AGBOGBOLI	Barrage/Retenue	00-59-42	07-17-59

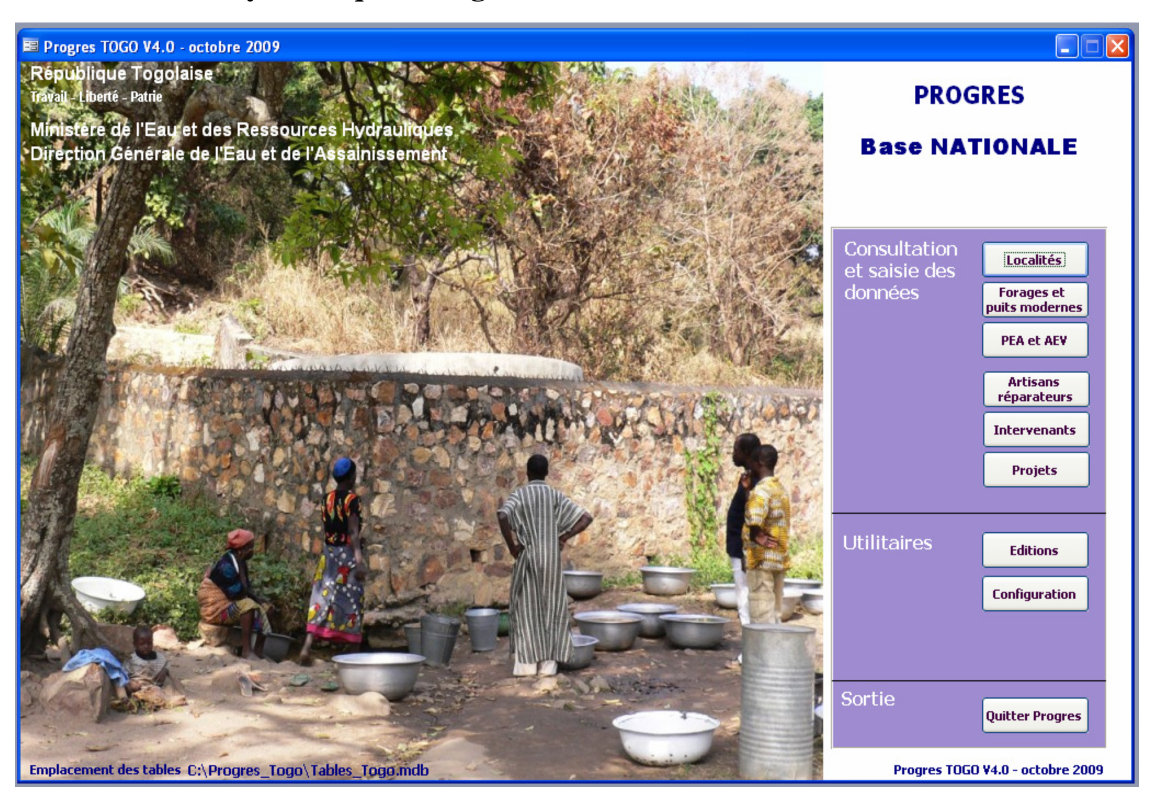
		IDOLI KOPE	Barrage/Retenue	00-58-06	07-21-33
		NYILE I	Barrage/Retenue	00-57-54	07-19-40
	ELAVAGNON	ATOKODJE	Barrage/Retenue	01-20-20	08-00-31
		SAMA COPE	Trou d'eau	01-08-16	07-54-25
		IGBOLOUDJA	Barrage/Retenue	01-34-01	08-02-24
		BASSAN COPE	Barrage/Retenue	01-35-45	08-12-02
		EKO	Barrage/Retenue	01-27-11	07-58-04
	KAMINA	KAMINA	Barrage/Retenue	01-33-44	08-05-56
	KPESSI	ATIKPAÏ	Barrage/Retenue	01-18-11	08-10-19
		KPESSI	Barrage/Retenue	01-17-38	08-02-57
		AGAN	Barrage/Retenue	01-25-03	08-06-58
		KAGNAME	Barrage/Retenue	01-24-41	08-09-14
EST - MONO		ILEKOHAN	Barrage/Retenue	01-27-38	08-08-31
		AFIADEGNIGBAN	Barrage/Retenue	01-21-57	08-05-24
		TCHIKITA	Barrage/Retenue	01-20-18	08-11-36
	IGBERIKO	ISSATI	Barrage/Retenue	01-21-33	08-20-21
	(MORETAN)		Barrage/Retenue	01-21-26	08-06-13
				01-20-32	08-05-58
	BADIN KOPE	MODOKOUTE	Barrage/Retenue	01-32-23	08-14-37
HAHO		NOTSE (V)	Puits	01-10-19	06-57-06
		NOTSE (V) NAOLO	Barrage/Retenue	01-10-49	06-56-53
		TODOME Riv.	Barrage/Retenue	00-40-45	07-12-18
		WETROPE	Barrage/Retenue	00-41-37	07-16-51
			Barrage/Retenue (Riv.	00-42-24	07-13-05
			Barrage/Retenue (Riv.	00-43-58	07-14-12
			Barrage/Retenue (Riv.	00-40-55	07-12-53
	ATIGBA	APEYEME	Barrage/Retenue (Projet	00-41-54	07-13-01
		AFIADEGNIGBAN	Prise au fil de l'eau	00-42-05	07-19-11
	AHLON	SASSANOU 1	Bassin piscicole	00-39-34	07-16-37
		(V)	Bassin piscicole	00-39-37	07-16-38
DANYI	KAKPA	KETEME	Barrage/Retenue	00-39-44	07-10-10
		TOUTOU	Barrage/Retenue	00-44-10	07-05-50
		TOUTOU	Seuil sur cours d'eau	00-44-47	07-05-37
S/P KPELE	DUTOE	AGBANON KONDA	Trou d'eau	00-51-49	07-15-20
AKATA	GBALADJE	TSAVIE	Bassin piscicole	00-45-29	07-11-32
	GOVIE	GOVIE KONDA	Barrage/Retenue	00-43-50	07-08-52
	KPELE NORD	KPELE ELE	Bassin piscicole	00-48-02	07-16-34
	NOVIVE	ADETA TSEFI	Puits	00-43-54	07-07-56
		BEME	Barrage//Retenue	00-43-00	07-04-58
	KPELE CENTRE	TOVI	Bassin piscicole	00-43-06	07-11-38
	LAVIE	LAVIE KPOTA	Prise au fil de l'eau	00-40-40	07-01-13
		LAVIE KPOTA	Prise au fil de l'eau	00-40-44	07-01-07
	KPIME	KPIME SEVA	Prise au fil de l'eau	00-39-45	06-59-54
		AKATSENOU	Bassin piscicole	00-39-05	07-00-03
	GBALAVE	AHOUNDJO	Rivière/Pas d'aménagmn	00-36-02	06-51-45
		TSADOME	Rivière (Ebla) Idem	00-36-19	06-52-32
		VOLOVE	Rivière (Ebla) Idem	00-37-07	06-52-47
	TOVE	TOVE- ATI	Rivière (Ebla) Idem	00-38-51	06-52-05
KLOTO	YEVIEPE	SEVENO KOPE	Rivière (Houto) Idem	00-34-43	06-48-11

		GEORGE -KOPE	Rivière / Idem	00-34-24	06-47-40
		YEVIEPE	Rivière (Nyito) / Idem	00-34-37	06-49-05
MOYEN MONO					
AKEBOU					
AGOU	AMOUZOU KOPE	YAKOUBOU KOPE 1	Trou d'eau	00-50-15	06-40-43
		YAKOUBOU KOPE 2	Trou d'eau	00-50-19	06-40-41
		MAMA KOPE	Barrage/Retenue	00-51-35	06-39-11
		ADJOMaDA KOPE	Barrage/Retenue	00-50-53	06-41-54
		ADJOMADA KOPE 2	Barrage/Retenue	00-51-08	06-41-57
		DAMADE	Forage	00-49-20	06-42-14
		DAMADE (Carrière)	Trou d'eau	00-49-34	06-42-23
	GADJA	BAGNA KOPE	Barrage/Retenue	00-50-21	06-45-01
		AUBERGE BETHANIA	Barrage/Retenue	00-49-11	06-44-46
		DOGO KOPE	Barrage/Retenue	00-50-35	06-44-36
		DEVELEBE	Barrage/Retenue	00-53-39	06-46-01
		AVETONOU	Puits	00-47-20	06-48-12
		AVETONOU	Barrage/Retenue	00-47-52	06-47-22
		AGBAVE (Président	Barrage/Retenue	00-44-03	06-44-15
		AGBAVE KAO KOPE I	Barrage/Retenue	00-44-23	06-44-29
		AGBAVE KAO KOPE II	Trou d'eau	00-44-35	06-45-26
	AGOTIME	NYAMESSI	Barrage/Retenue	00-41-58	06-45-51
	ZOGBEPIME	ATIGBE ABAYEME	Rivière / Puits	00-42-25	06-49-32

Annexe A14: Image page d'accueil du tableau de bord de suivi mensuel de la campagne agricole



Annexe A15: Image de la page d'accueil de la base de données nationale PROGRES-Direction de l'Hydraulique Villageoise

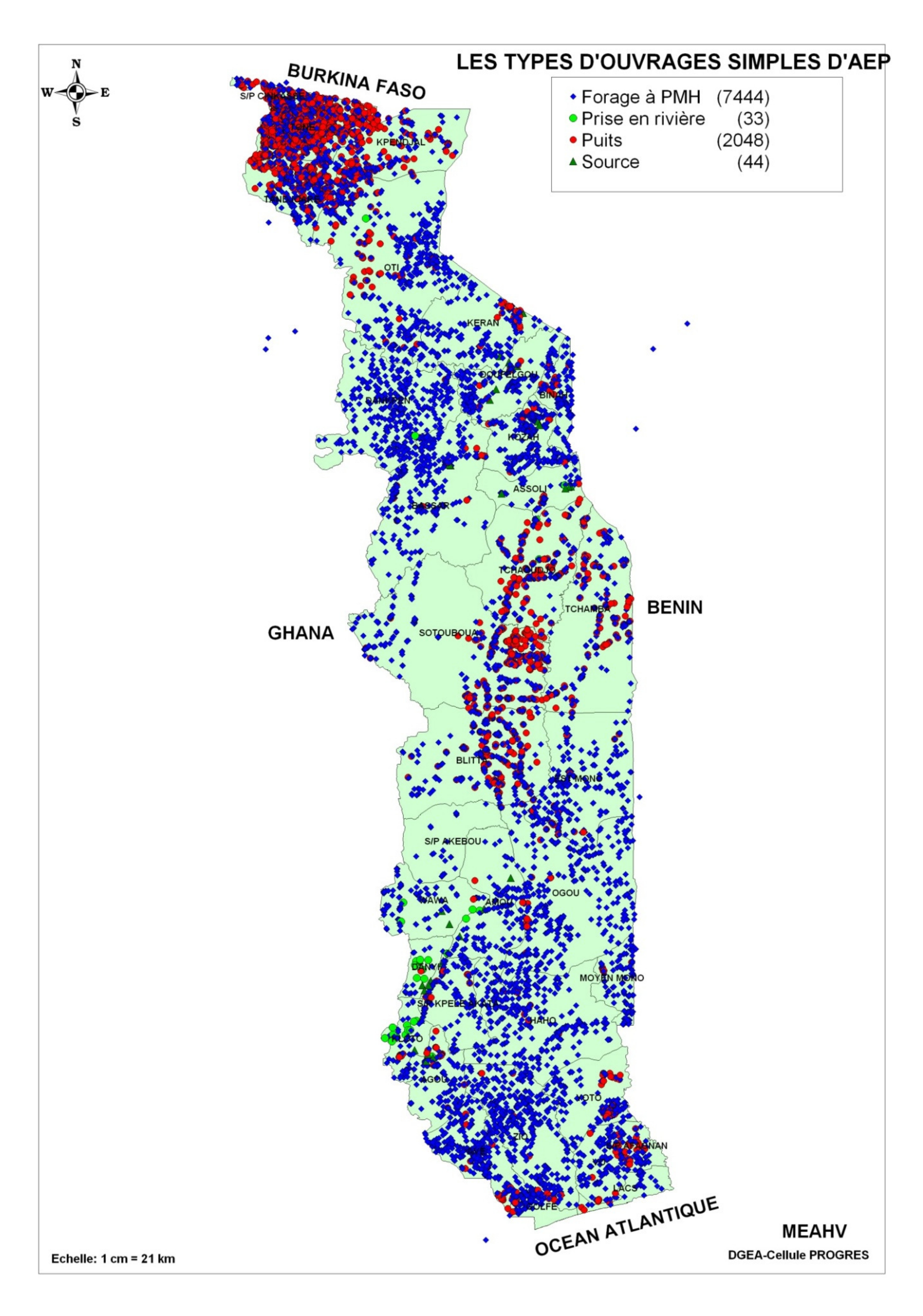


Annexe A16: taux de desserte et besoins en points d'eau par préfecture et sous/préfecture au Togo (2011)

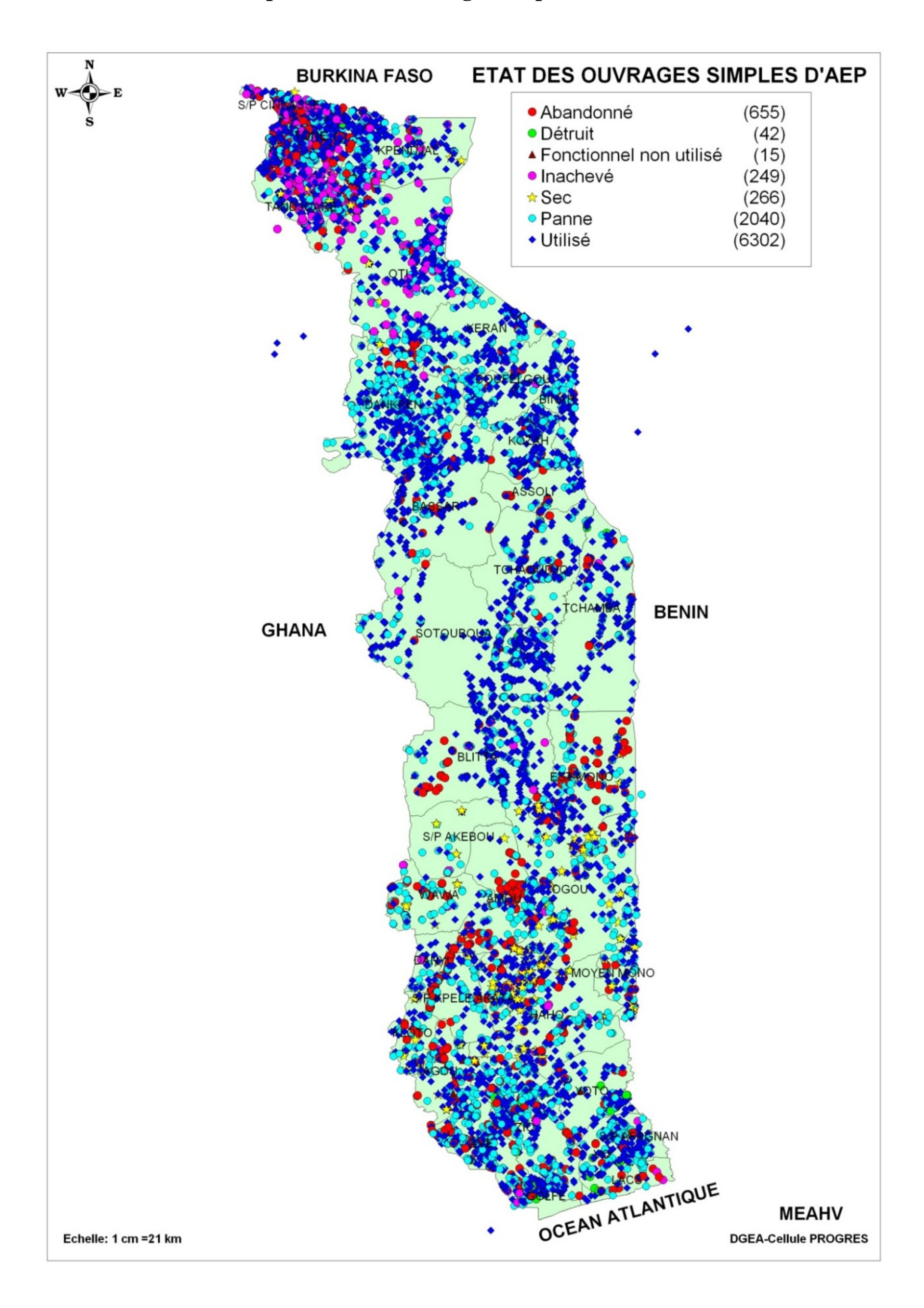
REGION	PREFECTURE	POPULATION CONCERNEE	BESOINS EN POINTS	POINTS D'EAU	TAUX DE DESSERTE
MARITIME	AVE	103259	402	215	52,05%
	GOLFE	214127	857	79	9,21%
	LACS	148008	583	21	3,54%
	S/P AFAGNAN	93110	367	42	11,29%
	VO	250794	997	94	9,37%
	YOTO	176831	698	51	7,21%
	ZIO	1220536	4837	827	16,94%
PLATEAUX	AGOU	91137	364	146	40%
	AMOU	91663	367	120	32,69%
	DANYI	40106	157	51	32,48%
	EST MONO	72302	286	125	43,70%
	HAHO	184898	727	170	23,38%
	KLOTO	58554	232	106	45,68%
	MOYEN MONO	75287	301	59	19,60%
	OGOU+ANIE	186752	739	196	26,52%
	S/P AKEBOU	52083	208	9	4,32%
	S/P KPELE AKATA	63149	247	143	57,89
	WAWA	1004152	346	1216	30,59%
SAVANES	S/P CINKASSE	49657	196	49	25%
	KPENDJAL	166357	666	105	16,48%
	OTI	161930	648	219	34,37%
	TANDJOARE	114865	458	92	20,08%
	TONE	841313	3353	675	20,13%
KARA	Assoli	41640	167	96	57,63%
	Bassar	127924	512	353	68,98%
	Binah	86630	347	129	37,22%
	Dankpen	94403	378	415	100%
	Doufelgou	101611	407	231	56,83%
	Kéran	97006	388	217	55,92%
	Kozah	202941	812	355	43,73%
CENTRALE	Blitta	155514	622	430	69,12%
	Sotouboua	190117	761	530	69,69%
	Tchamba	111615	447	309	69,21%
	Tchaoudjo	223636	895	309	34,54%

Source : DGEA-Cellule PROGRES, *Mars 2011*

Annexe A17: Carte de répartition des ouvrages simple d'AEP par type



Annexe A18: Carte de répartition des ouvrages simple d’AEP selon la fonctionnalité



Annexe A19: Carte illustrative du taux de desserte en eau

_

Annexe A20: Image de la page d'accueil de la base de données des produits de la filière foret et bois au Togo / Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

_

Annexe A21: Image de la page d'accueil de la base de données de la pèche artisanale et maritime



PROGRAMME ARTFISH DE LA FAO

Introduit dans les pêcheries maritimes togolaises en 2001
dans le cadre du TCP/RAF/0070 (T)

Annexe A22: Liste des personnes rencontrées

Nom et prénoms	Structure	Téléphone	Email
TCHABORE Hatim	Directeur de l'Hydraulique Villageoise	9007821/2202684	hatchabore@gmail.com
MONTCHO Kouma	Directeur Régional Planification Région des Plateaux (MPRPDAT)	4400480/9995020	montchokouma@yahoo.fr
SOGLE Marcel	Directeur Bureau d'Etudes Cabinet Togo Géodata	9111700/9582026	sogle.m@gmail.com
LAWANI Alabi	Directeur Régional de l'Agriculture des Plateaux	4400031/9943141	awalalabi@yahoo.fr
AHOEDO Kossi	Chef Section Ressources halieutiques (DPA)	906 95 10	kahoedo@yahoo.fr
AMEGNINOU Kankoe	Chef Division Suivi-Evaluation ICAT	925 80 92	amegninoudaniel@yahoo.fr
AGBEMELO TSOMAFO	Professeur ESA/UL/ANPAT	901 17 74	aprosper5@yahoo.fr
BOUDOU Yendabré	Chargé de l'exportation et des SIM (ANSAT)	9360522/2346238	boudoubate@yahoo.fr
TSATSU K. Domenyo	Chef du Dispositif d'Appui à la Recherche Système ITRA	903 44 50	kdtsatsu@yahoo.fr
Dr GBETOGBE Koffi	Direction de l'Elevage (DE)	9042389/2213645	tgbetogbe@yahoo.fr
KOUGBENYA Lébéne	Directeur DSID (MAEP)	904 37 46	lebenelebene@yahoo.fr
LABARE Kodjo	Directeur Scientifique ITRA	901 34 50	klabare@yahoo.fr
DOKODJO Kodjo	Chef Division Statistiques Agricoles DSID (MAEP)	982 78 89	dkkodjo@yahoo.fr
TSOGLI Ezi	Chef Section Base de données DSID (MAEP)	928 69 13	ezitsogli@yahoo.fr
AKAKPO Raouf	Directeur de la Planification DPGRE (MEAHV)	901 69 73	Akakpo_raouf@yahoo.fr
GERALDO Tafiki	Chef Division Cartographie censitaire DGSCN (MPRPDAT)	905 67 39	gtafiki@yahoo.fr
WOROU Soklou Kodjo	STABEX, mise en valeur des bas fonds ; appui aux filières agricoles	918 15 52	Worou2002@yahoo.fr
MEATCHI Nandji	Chef Division Documentation DSID (MAEP)	9863794	meanado@yahoo.fr
FENOU Koffi	Directeur Régional DRSCN des Plateaux	4400036/9219354	mabosenou@yahoo.fr
TEKOE Fovi O.	Directeur des Etudes INFA Tové	3356906/9055215	fovitekoe@yahoo.fr
KANOU Diégougbéne	Gestionnaire de la base de données PROGRES (MEAHV)	097 85 39	kanou172000@yahoo.fr
ADJETEY Eric	Professeur ESA/UL (MESR)	909 27 48	eadjetey@tg.refer.org
DIDJEIRA Akihila	Directeur des Semences	916 26 93	akihiladidj@yahoo.fr

Annexe A23: Termes de Référence du Consultant national

_

Organization des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

Termes de Référence pour Consultant/PSA

Titre d'Emploi	Consultant national en système d'information et statistiques agricoles		
Division/Département	ESS		
Programme/Project Numéro	UTF/UEM/002/UEM		
Location	Lomé, avec déplacements éventuels à l'intérieur du pays		
Date de début prévu de la mission	9 Mai 2011	**Durée:**	30 jours, WAE
Rapports à	**Nom:** Paul N'Goma-Kimbatsa	**Titre:**	Statisticien et Responsable Technique du Project CountrySTAT

DESCRIPTION Général des tâches et objectifs ATTENDUS
Le consultant accomplira les tâches décrites ci-dessous sous la supervision générale des Représentants de la FAO et de l'UEMOA, avec l'orientation générale technique du Manager du Project et la supervision directe du Responsable Technique du Project du siège de la FAO. Il œuvrera en consultation avec le coordonnateur régional de CountrySTAT au siège de l'UEMOA et le statisticien du Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique, ainsi que la coordination nationale du projet. Evaluation de l'organisation du système d'information et statistiques agricoles (cadre légal et réglementaire, structures du système, ressources humaines, technologies de l'information et base de données, stratégies et schémas directeurs, demandes en statistiques agricoles et relations producteurs/utilisateurs, intégration régionale et assistance technique internationale, financement du système, métadonnées); Evaluation de la disponibilité de l'information agricole et alimentaire dans le pays (informations pour le pilotage des grandes filières, informations pour l'approfondissement du marché agricole et des opérateurs, informations pour les négociations internationales agricoles, informations sur la sécurité alimentaire): domaines couverts, types de données, qualité, normalisation, gestion, diffusion, etc.; Evaluation des résultats et produits du système d'information et statistiques agricoles (systèmes de classifications et nomenclatures adoptés par le pays, sources d'informations administratives, recensements et enquêtes agricoles, publications, disponibilité et qualité des indicateurs, comptes nationaux); Etat des besoins en données statistiques agricoles (besoins d'informations pour la planification et la gestion de l'économie dans le domaine agricole, besoins d'informations pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire, besoins d'informations pour le suivi évaluation des DSRP, besoins d'informations pour les politiques de décentralisation, besoins d'informations pour les politiques agricoles communes); Préparation d'un rapport panorama I du pays sur les besoins en données et la disponibilité ainsi que les besoins en assistance pour la normalisation, l'intégration, la gestion et la diffusion des données existantes, évaluation des
Indicateurs clés de performance

Titre d'Emploi	Consultant national en système d'information et statistiques agricoles		
Division/Département	ESS		
Programme/Project Numéro	UTF/UEM/002/UEM		
Location	Lomé, avec déplacements éventuels à l'intérieur du pays		
Date de début prévu de la mission	9 Mai 2011	**Durée:**	30 jours, WAE
Rapports à	**Nom:** Paul N'Goma-Kimbatsa	**Titre:**	Statisticien et Responsable Technique du Project CountrySTAT
Résultats attendus: Brouillon du Panorama Report I Version finale du rapport Panorama I Table de correspondance entre la Classification Nationale et Internationale		Date d'achèvement requis: 15 Juillet 2011	
COMPETENCES REQUISES			
Qualifications Académiques Diplôme universitaire en statistique, économie ou économie agricole.			
Compétences Techniques et Expériences Requis Au moins 5 années d'expérience en statistiques agricoles nationales dans les pays en développement, notamment dans les domaines des systèmes d'information et statistiques agricoles, la mise en œuvre de recensements et enquêtes. Bonne aptitude à travailler en équipe. Parfaite connaissance du français écrit et parlé.			